

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

CONSEIL SUPERIEUR DE LA STATISTIQUE

COMITE DES PROGRAMMES STATISTIQUES



Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

2011 - 2015

Approuvée par le Conseil Supérieur de la Statistique

En sa séance du 7 octobre 2011



Octobre 2011

Avant - propos

Le Conseil Supérieur de la Statistique a approuvé en sa séance du 7 octobre 2011, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique pour la période 2011-2015 (SNDS). Cette validation fait suite à l'examen et l'approbation du projet final de la SNDS par le Comité des Programmes Statistiques (CPS) réuni le 18 mai 2011.

Ainsi, notre pays vient de se doter, conformément aux dispositions de la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques, d'un cadre stratégique de référence bâti sur une vision claire, des objectifs bien définis et un plan d'actions conséquent à moyen terme.

La mise en œuvre de la SNDS devra permettre de rendre l'appareil statistique public capable de répondre de manière fiable et en temps utile aux besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés. Dans cette perspective, deux principaux défis sont à relever. Primo, il s'agit de mettre en place les institutions, les structures et les ressources humaines capables de fédérer le Système Statistique National (SSN). Secundo, il faut bâtir une infrastructure statistique crédible et performante, et adopter une approche des questions statistiques susceptible de répondre aux normes de qualité admises.

Le processus de réflexion stratégique a été officiellement engagé le 1^{er} avril 2010. L'approche participative adoptée lors de l'élaboration de la SNDS a permis d'impliquer les producteurs et les utilisateurs de données statistiques, et cette stratégie couvre l'ensemble des domaines statistiques prioritaires. De plus, les partenaires techniques et financiers ont été associés tout au long du processus de formulation de la SNDS ; l'INSEED a assumé son rôle de coordonnateur technique et opérationnel du Système Statistique National en animant le processus de formulation de la SNDS.

Maintenant que la SNDS 2011-2015 est adoptée, il va falloir la mettre en œuvre dans le cadre défini par la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques et ses décrets d'application. Il est donc indispensable de rendre opérationnelles les instances de pilotage du SSN, d'améliorer le dialogue entre le Gouvernement et nos Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de faciliter le financement des activités statistiques dans le cadre d'une programmation régulière, et de mettre en place un dispositif de formation des ressources humaines indispensables au pays.

Le Conseil Supérieur de la Statistique veillera en particulier, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme statistique annuel qui soit en adéquation avec la SNDS 2011-2015 et qui garantisse la qualité des produits statistiques conformément aux principes fondamentaux de la statistique publique édictés par les Nations Unies. Aussi, en application des dispositions de la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999, le programme statistique annuel pourra inclure toute enquête statistique non prévue par la SNDS 2011-2015 mais représentant une importance stratégique confirmée par l'octroi d'un visa statistique.

Ainsi, la SNDS 2011-2015 sera mise en œuvre conformément aux dispositions légales en vigueur en la matière et en tenant compte des leçons tirées dans le cadre du processus participatif d'élaboration de ladite stratégie.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de la SNDS 2011-2015, pour leur dévouement et leur engagement qui ont permis de doter notre pays de statistiques fiables et utiles dont le caractère stratégique pour toute politique de développement économique et social n'est plus à démontrer.

Je voudrais aussi saisir cette opportunité pour remercier la Coopération française, la BAD, le PNUD, et le consortium PARIS21 pour leur contribution technique et financière à la formulation de la présente stratégie. Une mention particulière revient à la Coopération française dont l'appui a été déterminant aux côtés de l'INSEED, dans l'animation du processus à toutes les étapes de formulation de la SNDS.

La SNDS 2011-2015 constitue le point de départ de la redynamisation du système statistique national. Elle constitue la politique nationale en matière de développement de la statistique et sert de référence pour toute intervention en la matière. J'en appelle à l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux pour œuvrer ensemble dans la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Ministre du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale

Président du Conseil Supérieur de la Statistique


MAHAMAT ALI HASSAN



Sommaire

Avant - propos.....	ii
Liste des tableaux et encadrés.....	v
Sigles et abréviations	vi
Synthèse.....	vii
1. Contexte.....	1
2. Processus de formulation de la SNDS.....	4
2.1. Engagement et Feuille de Route.....	4
2.2. Diagnostic et vision du SSN	5
2.3. Orientations stratégiques	6
2.4. Plans d'action et projet final de SNDS.....	6
3. Synthèse du diagnostic du SSN.....	8
4. Les orientations stratégiques	15
4.1. Vision du SSN	15
4.2. Mission du SSN	15
4.3. Principes et valeurs.....	16
4.4. Axes stratégiques pour le développement de la statistique	18
5. Plans d'actions globales et sectorielles	20
5.1. Amélioration de la gouvernance statistique.....	20
5.1.1. Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux.....	20
5.1.2. Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique.....	21
5.1.3. Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques.....	22
5.1.4. Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN	23
5.2. Consolidation des bases pour un développement durable de la production statistique	23
5.2.1. Combler les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates	24
5.2.2. Doter les Unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés.....	25
5.2.3. Développer et motiver les ressources humaines	26
5.3. Amélioration et facilitation de l'utilisation des produits statistiques	27
5.3.1. Faciliter l'accès aux données produites.....	27
5.3.2. Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision	28
5.4. Améliorer la qualité de la production statistique.....	29

5.4.1.	Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité des données produites.....	30
5.4.2.	Habiller les sources de données primaires.....	33
5.4.3.	Relancer et développer la production statistique	34
6.	Conditions de réussite de la mise en œuvre de la SNDS.....	46
6.1.	Coûts et financements	46
6.2.	Mise en œuvre, suivi et évaluation	49
6.2.1.	Mise en œuvre.....	49
6.2.2.	Suivi-Evaluation	50
6.3.	Risques liés à la mise en œuvre.....	51
Annexe 1 : Récapitulatif des éléments clés du diagnostic, des objectifs et axes stratégiques		53
Annexe 2 : Cadre logique de la SNDS.....		54
Annexe 3 : Coûts prévisionnels de la SNDS par rubrique		60
Annexe 4 : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration de la SNDS.....		61

Liste des tableaux et encadrés

<u>Tableau n°1</u> :	Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 1	20
<u>Tableau n°2</u> :	Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 2	24
<u>Tableau n°3</u> :	Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 3	27
<u>Tableau n°4</u> :	Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 4	29
<u>Tableau n°5</u> :	Besoins en informations pour le système de suivi évaluation de la SNRP2	32
<u>Tableau n°6</u> :	Besoins en informations liés à l'intégration régionale et à la surveillance multilatérale	35
<u>Tableau n°7</u> :	Programme d'enquêtes 2011-2015	45
<u>Tableau n°8</u> :	Ventilation des financements acquis par composante et par bailleur (en millions de francs)	47
<u>Tableau n°9</u> :	Coûts de la SNDS par catégorie et par objectif stratégique (en millions de francs)	48
<u>Encadré n°1</u> :	Principes fondamentaux de la statistique officielle	13
<u>Encadré n°2</u> :	Arbre des problèmes du SSN	14
<u>Encadré n°3</u> :	Références utiles sur les statistiques agricoles	38
<u>Encadré n°4</u> :	Références utiles sur les statistiques de l'élevage	39
<u>Encadré n°5</u> :	Références utiles sur les statistiques scolaires	41
<u>Encadré n°6</u> :	Références utiles sur les statistiques sanitaires	42

Sigles et abréviations

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CLS	Comité de Label Statistique
CPS	Comité des Programmes Statistiques
CSS	Conseil Supérieur de la Statistique
DAPRO	Direction de l'Analyse et de la Prospective
DSA /MADR	Division des Statistiques Agricoles /Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
DSA /MERA	Direction des Statistiques Agricoles et des Archives /Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales
DSAD	Division des Statistiques et d'Analyse des Données
DSF	Déclarations Statistiques et Fiscales
DSIS	Division du Système d'Information Sanitaire
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
ESDD	Enquête de Suivi des Dépenses jusqu'à Destination
ESIT	Enquête Suivi des Indicateurs de Transports
GESIS	Gestion du Système d'Information Sanitaire
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPI	Indice de la Production Industrielle
MBP5	5 ^{ème} Manuel des statistiques de Balance des Paiements
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MICS	Multiple Indicators Census Survey (Enquête à Indicateurs Multiples)
MSMF	Manuel des Statistiques Monétaires et Financières
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PARIS21	Partenariat pour la statistique au service du développement au XXIème siècle
PPAST	Programme Pluriannuel d'Activités Statistiques au Tchad, 2002-2007
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCN93	Système de Comptabilité Nationale, 1993
SCS	Système des Comptes Simplifiés
S/E	Suivi / Evaluation
SFP	Statistiques des Finances Publiques
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNRP1	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, Première génération
SNRP2	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, Deuxième génération
SSN	Système Statistique National
ST/SNDS	Secrétariat Technique de la SNDS
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication

Synthèse

Le Tchad s'est engagé dans un processus de formulation d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Ce processus qui fait suite à la formulation du Programme Pluriannuel d'Activités Statistique au Tchad (PPAST 2002-2007), traduit l'engagement politique pour le développement de la statistique réaffirmé à travers l'adoption et la mise en œuvre de la loi n°013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques.

L'urgence d'une réflexion stratégique s'appuyant sur une vision globale du SSN prenant en compte les aspects techniques, organisationnels et institutionnels, a été signalée lors du séminaire en date du 22-23 avril 2008, à l'issue duquel réunissant les producteurs et utilisateurs de statistiques se sont engagés à soutenir le processus de la SNDS. Et c'est fort de cet engagement des acteurs du SSN que l'INSEED, en tant qu'acteur principal dans la coordination technique et opérationnel du SSN, a élaboré en septembre 2009, une Feuille de Route qui décrit le processus d'élaboration de la SNDS.

La mise en œuvre de cette Feuille de Route a démarré par la création d'un Secrétariat Technique de la SNDS (ST-SNDS) en octobre 2009 et par une réunion du Comité des Programmes Statistiques (CPS) en novembre 2009, afin notamment de recueillir des avis et recommandations en vue du lancement du processus de formulation de la SNDS. L'Atelier de lancement officiel des travaux d'élaboration de la SNDS a été réalisé le 1^{er} avril 2010. Et matière d'appuis, la Coopération française, la Banque Africaine de Développement, le PNUD et le consortium PARIS21 ont soutenu techniquement et financièrement le processus d'élaboration de la SNDS.

Le processus d'élaboration de la SNDS a impliqué de manière participative tous les acteurs du SSN à travers trois sous-comités de la SNDS. Les travaux ont été réalisés par étape et ont permis de couvrir les principaux domaines statistiques.

Synthèse du diagnostic du SSN

Les activités statistiques au Tchad sont régies par la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999. Cette loi définit un SSN semi-centralisé composé de ces deux organes de pilotage et de coordination (CSS et CPS), et d'un appareil statistique qui comprend l'INSEED en tant qu'organe central, les services statistiques ministériels, les services statistiques de la Banque Centrale et les divers organismes publics et para-publics.

L'adoption de cette loi statistique constitue un premier élément-force pour le renforcement et l'amélioration des performances du SSN. L'autre force importante du SSN est l'existence d'un organe central -INSEED- doté d'une autonomie administrative et financière et de ressources budgétaires, financières et humaines potentiellement appréciables, pouvant lui permettre d'assumer son rôle de coordonateur du système, de renforcer ses capacités d'intervention et d'avoir des marges de manœuvre notamment pour apporter son assistance aux autres départements statistiques sectoriels.

En termes d'opportunités susceptibles de favoriser le renforcement des capacités du SSN, il faut noter la prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat qui s'est manifestée, depuis le début des années 2000, sur l'importance et l'utilité de la statistique dans le processus de prise de décisions. Cet environnement favorable au niveau de l'Etat qui reste conforme aux initiatives majeures prises en Afrique et dans le monde, se conjugue avec la réactivation de la place de la fonction statistique dans le dispositif de suivi/évaluation de la SNRP et des OMD, et dans la gestion axée sur les résultats.

Toutefois, en dépit des forces et des opportunités, le constat actuel c'est le faible développement du SSN comparable à celui qui a été à l'origine de la formulation du PPAST 2002-2007. Les causes qui sous-tendent cette absence de progrès sont liées à des problèmes de gouvernance du SSN et à des capacités structurellement faibles :

- ✚ La loi statistique est partiellement connue, appliquée et exploitée pour faciliter les opérations de collecte des données ;
- ✚ Les structures de pilotage du SSN n'ont pas été fonctionnelles, ce qui a engendré un manque de mécanismes de coordination statistique, et un déficit de programmation des activités statistiques et de collaboration entre des composantes du SSN ;
- ✚ L'organisation administrative de certaines composantes du SSN est fortement centralisée, et elle ne permet pas d'atteindre une meilleure efficacité institutionnelle (INSEED), une visibilité de certains services statistiques (DSIS, DAPRO et DSA) ;
- ✚ En matière de financement, seuls l'INSEED et la Douane disposent des ressources budgétaires et financières provenant de la quote-part de la redevance statistique, et les appuis techniques et financiers apportés par les partenaires au développement ne sont pas coordonnés ;
- ✚ Pour la grande majorité des départements sectoriels, il y a une insuffisance quasi-générale de locaux et d'équipements, et la logistique pour les opérations de collecte et de traitement fait défaut ;
- ✚ En règle générale, il y a une faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines, une très forte déperdition du personnel dans trois principales structures (INSEED, DAPRO et DSIS), et une absence de politique incitative de ressources humaines ;
- ✚ La production statistique régulière est limitée à quelques domaines statistiques en raison de la faiblesse des sources de données administratives et de l'absence de programmation claire des opérations d'enquêtes et de recensement. Cette faiblesse de l'offre peut être expliquée par la faiblesse de la demande statistique ;
- ✚ Globalement, il y a dans le SSN des difficultés pour couvrir les champs statistiques prioritaires et pour respecter les délais et la périodicité des données conformément aux recommandations appropriées du SGDD. Une partie importante de la demande statistique concerne les besoins de suivi/évaluation de la SNRP et des OMD mais celle-ci se heurte aux faibles capacités de production et d'analyse statistiques ;
- ✚ La rigueur méthodologique n'est pas observée dans certains domaines statistiques en l'absence de coordination technique et opérationnelle du SSN qui engendre des faiblesses dans l'harmonisation des méthodologies et l'élaboration des principaux indicateurs ;
- ✚ Sur le plan de l'intégrité des structures, les règles régissant l'établissement des statistiques respectent les principes d'indépendance professionnelle et l'autorité de l'INSEED et de la BEAC est reconnue dans leurs domaines respectifs. Mais le public n'est en règle générale pas informé du processus statistique, tout comme il n'existe pas de politique ou de pratiques professionnelles écrites ;
- ✚ La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée (Balance des paiements, Statistiques monétaires, Education et Santé). Globalement, les quelques publications concernent principalement les bulletins et annuaires statistiques sous format papier et elles restent peu accessibles en termes d'efficacité de la diffusion et de mise à jour des métadonnées.

De ces faiblesses, il faut déduire trois plus grandes menaces pour le développement et la pérennisation du SSN que sont :

- ✓ l'absence d'une coordination technique et opérationnelle du SSN ;
- ✓ l'absence de ressources humaines et financières suffisantes ;
- ✓ la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail.

Vision du SSN

La vision du gouvernement tchadien est *d'édifier un appareil statistique public coordonné, disposant des capacités nécessaires pour satisfaire à temps les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés, et répondant aux normes reconnues de la qualité statistique.*

Les orientations stratégiques de développement de la statistique et le plan de mise en œuvre sont construits sur la base de cette vision de la statistique publique. La réalisation de cette vision nécessite de traiter chacun des éléments constitutifs de la problématique du SSN autour de 4 axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique

Axe 2 : Consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique

Axe 3 : Facilitation de l'utilisation des produits statistiques

Axe 4 : Amélioration de la qualité de la production statistique

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique

Ce premier axe stratégique regroupe les quatre axes objectifs spécifiques suivants :

- Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux : Il s'agit de la révision et vulgarisation de la Loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999, de la révision des dispositions légales à la base de différents services statistiques sectoriels, et de l'adoption d'un décret relatif à l'organisation de la fonction de production au sein des départements ministériels ;
- Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique : Il s'agit de tenir régulièrement les réunions et délibérations du CSS et du CPS, et de créer des sous-commissions du CPS qui siégeront régulièrement pour examiner les besoins des utilisateurs, les questions liées au suivi/évaluation de la qualité statistique et les statistiques macro-économiques ;
- Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques : il s'agit de poursuivre un processus continu de réflexion stratégique, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du programme statistique national sur une base régulière et annuelle
- Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN : il s'agit de créer un cadre organique unifié pour les unités sectorielles de production statistique, de définir et de mettre en œuvre cahier de charges pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN.

Axe 2 : Consolidation des bases pour un développement durable de la production statistique

Ce deuxième axe stratégique regroupe les trois objectifs spécifiques suivants :

- Comblent les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates : les activités prévues s'articulent autour de la création d'un fonds de développement de la statistique alimenté par la quote-part de la redevance statistique, et de la coordination des financements extérieurs en vue de garantir d'une part, leur complémentarité avec les ressources nationales et d'autre part, leur adéquation avec les besoins statistiques prioritaires ;
- Doter les unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés : Il s'agit d'une part, d'élaborer et de mettre en œuvre un schéma directeur de l'informatique pour l'ensemble du SSN, et un plan d'amélioration du cadre de travail et de renforcement en matériels, équipements physiques et logistiques ;
- Développer et motiver les ressources humaines : il s'agit de mettre en place une politique de gestion des ressources humaines à court et moyen terme, par une formation ad hoc de cadres moyens, par la formation initiale dans les écoles africaines de statistiques, par l'enseignement de la statistique appliquée approprié aux besoins du SSN dans un établissement d'enseignement supérieur dans le pays, par la mise en œuvre d'un plan de

formation continue, et par la mise en œuvre d'un projet de statut du personnel statisticien du SSN afin de fidéliser les ressources humaines.

Axe 3 : Amélioration et facilitation de l'utilisation des produits statistiques

Ce troisième axe regroupe les deux objectifs spécifiques suivants :

- Faciliter l'accès aux données produites : il s'agit de mettre en œuvre un programme de diffusion des résultats statistiques conforme au SGDD, de rénover le site Internet de l'INSEED afin de rendre accessibles les productions statistiques, les méta-données et les bases de données archivées dans un entrepôt national des données ;
- Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision : Il s'agit de réaliser des actions de plaidoyer et de communication autour de la célébration de la Journée Mondiale de la Statistique (JMS), et de développer des partenariats avec des spécialistes de la communication pour réaliser des points de presse réguliers et des actions de vulgarisation des résultats statistiques auprès des décideurs.

Axe 4 : Améliorer la qualité de la production statistique

Ce quatrième axe regroupe les trois objectifs stratégiques suivants :

- Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité des données produites : il s'agit d'une part, de définir, standardiser et vulgariser les concepts, les méthodes et les nomenclatures de référence, et d'autre part, de construire des bases de sondage fiables sur les ménages, les entreprises et les infrastructures socio-économiques de base ;
- Habiliter les sources de données primaires : il s'agit de réaliser des campagnes de communication/sensibilisation ciblées auprès des détenteurs de données primaires, et de formuler et mettre en œuvre une méthodologie de consolidation, de traitement et de circulation des données statistiques ;
- Relancer et développer la production statistique : il s'agit de réaliser des actions spécifiques aux différentes filières statistiques et visant une production de données régulières, disponibles et mise aux normes en vigueur. Ces actions à mener portent sur les synthèses économiques, le suivi de la conjoncture, les prévisions économiques, le secteur réel de l'économie et les statistiques socio-démographiques. Elles comprennent en particulier, la réalisation du programme d'enquêtes sur la période 2011-2015.

Conditions de réussite de la mise en œuvre de la SNDS

L'ensemble des coûts pour la mise en œuvre de la SNDS s'élève à 35,7 milliards de FCFA sur une période de 5 ans. Le renforcement des capacités qui représente 30,5 % du coût global de la SNDS, regroupe la recherche, la formation, les infrastructures matérielles et logistiques, et l'assistance technique. Le fonctionnement représente 69,5 % du coût total de la SNDS, et couvre les dépenses courantes ainsi que les activités de production, de publication /diffusion, de planification et de coordination statistique. Les coûts de fonctionnement sont liés pour plus de la moitié, aux opérations d'enquêtes et de recensements.

Le financement de la mise en œuvre de la SNDS se fera à travers la mobilisation des ressources nationales, des contributions des partenaires au développement et des ressources que généreront les structures du SSN. Pour matérialiser l'engagement des autorités nationales à soutenir le développement de la statistique, la quote-part de la redevance statistique à affecter au développement des capacités du SSN devrait être portée à 12 % de la redevance statistique calculée sur la base des importations et des exportations, y compris celles du pétrole. La mise en œuvre de

cette disposition devra permettre de dégager au moins 50 % des besoins de financement de la SNDS, pour garantir la durabilité du système et la pérennité des actions entreprises.

Le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SNDS repose sur le cadre défini par la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques et ses décrets d'application. Le suivi opérationnel sera effectué par le Comité des Programmes Statistiques qui offre un cadre de concertation avec les partenaires au développement. L'INSEED préparera les réunions du CSS et du CPS, les projets de programmes annuels d'activités statistiques et les rapports annuels de suivi. Et, les structures sectorielles de production statistique seront responsables du suivi et de l'évaluation interne des activités statistiques au niveau de leurs secteurs respectifs.

1. Contexte

Le Tchad est un vaste pays de 1.284.000 km² situé entre les 7^{ème} et 24^{ème} degrés de latitude Nord et les 13^{ème} et 24^{ème} degrés de longitude Est ; ce qui le classe au cinquième rang des pays les plus vastes d'Afrique. Le Tchad est un pays enclavé d'Afrique Centrale qui appartient à la Zone Franc, à la CEMAC et à la CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale), organisations à vocation économique et monétaire pour ce qui est de la CEMAC. De même, le Tchad appartient à d'autres ensembles économiques et institutions régionales.

Le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 Août 1960. Moins de quatre ans après l'indépendance, son développement a été miné par une succession de crises politico-militaires qui ont eu un effet désastreux sur son potentiel économique et sur la capacité des hommes et des organisations à se motiver pour son développement. Avec l'adoption de la nouvelle Constitution en 1996, le pays s'est engagé à mettre en œuvre un ensemble de politiques et programmes visant notamment, la population et le développement, la décentralisation administrative, le renforcement des capacités nationales au niveau des institutions publiques, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

Conscient également des problèmes de population et de l'inter relation entre la population et le développement, le Tchad a adopté sa Politique Nationale de Population (PNP) par la Loi n°025/PR/94 du 22 juillet 1994. Cette Politique Nationale de Population a été révisée en 2007, et elle vise les principaux objectifs suivants : : assurer une meilleure adéquation entre les ressources humaines et les possibilités de développement, maîtriser la croissance démographique, promouvoir une politique d'urbanisation par la structuration des villes secondaires dotées des équipements socio-économiques indispensables, mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire qui permettra une meilleure répartition des populations dans l'espace national,

Le pays s'est aussi engagé sur la voie de la décentralisation administrative consacrée par la consultation du 31 mars 1996 et matérialisée par trois lois : la loi n°002/PR/2000 du 16 février 2000 portant statut des collectivités locales, la loi n°007/PR/2002 du 05 juin 2002 portant statuts des communautés rurales, et la loi n°003/PR/2000 du 16 février 2000 portant régime électoral des collectivités locales décentralisées. L'objectif principal visé par la politique de décentralisation est de responsabiliser les communautés locales dans la gestion de leurs propres affaires qui sont entre autres le développement local, la gestion des ressources naturelles et des terroirs. Ce découpage territorial impose donc la nécessité et l'urgence de disposer de nouvelles données sociodémographiques de base pour assurer la mise en œuvre effective et objective de cette politique de décentralisation.

La République du Tchad a adhéré aux objectifs de la Déclaration du Millénaire adoptée, en septembre 2000, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'ONU pour jeter les bases de nouvelles stratégies de développement. En adhérant à la déclaration, le Tchad a souscrit à ces objectifs qui s'inscrivent dans l'optique de sa politique de Lutte contre la Pauvreté.

En programme avec le FMI depuis novembre 1998, le Tchad dispose d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) adoptée en juin 2003. Cette Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, dite de première génération (SNRP1), qui a couvert la période 2003-2007, a été révisée pour l'adapter à l'évolution économique et sociale du pays, et pour intégrer les conclusions et recommandations de nouvelles réflexions stratégiques dans les secteurs économiques et sociaux les plus importants pour la réduction de la pauvreté. Cette révision a donné naissance à la deuxième génération de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP2, 2008-2011) approuvée en avril 2008. Cette nouvelle stratégie met l'accent sur l'importance de la

croissance pour la réduction de la pauvreté, et elle insiste particulièrement sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires et l'efficacité des dépenses publiques.

La mise en œuvre de la SNRP a coïncidé avec l'avènement de l'ère pétrolière, et a de ce fait suscité le processus de réforme du système de gestion des finances publiques. En effet, le Tchad est devenu depuis 2003, un pays producteur de pétrole. Mais en dépit de revenus pétroliers directs et indirects importants, le gouvernement tchadien n'est pas à l'abri des crises financières, comme observé durant la période 2006-2009. Le processus de révision de la SNRP1 engagé en 2006 s'est accompagné d'une décision d'affectation de 65 % du produit des redevances pétrolières aux secteurs prioritaires (Education, Santé, Développement rural, Infrastructures) et 5 % aux régions productrices. Cette allocation des ressources aux secteurs prioritaires dans la lutte contre la pauvreté et la volonté de transparence et d'efficacité dans l'utilisation des ressources pétrolières, s'intègrent dans la mise en œuvre d'un système de gestion des finances publiques sain et durable, une condition nécessaire pour atteindre les objectifs de la SNRP2.

La promotion de la bonne gouvernance représente le premier axe stratégique de la SNRP2, qui vise l'amélioration du système politique et du processus démocratique, la consolidation de la paix sociale et la sécurité des personnes et des biens. Elle vise aussi la réforme de la gestion administrative pour renforcer l'efficacité des services publics et notamment des services de base, la mise en place d'un système judiciaire efficace, la lutte contre la corruption, la promotion de la transparence, et l'adoption d'une politique qui associe largement tous les partenaires du gouvernement, y compris les institutions de la société civile, à la gestion des affaires publiques.

La formulation et la mise en œuvre de ces politiques et programmes reposent sur la méthode de gestion axée sur les résultats ; leurs objectifs sont matérialisés par des indicateurs qui doivent être intégrés dans un système statistique opérationnel et coordonné, pour mieux assurer leur suivi et afin de réaliser des évaluations d'impact. Ceci fait jouer à la statistique publique un rôle et une importance réaffirmés dans le cadre de plusieurs initiatives prises au niveau international et national.

Sur le plan international, les principales initiatives en matière de renforcement des capacités statistiques sont :

- La Conférence de Monterrey (Mexique) en février 2002, qui avait comme thème central, le financement du développement pour assurer de meilleurs résultats à long terme de l'impact des stratégies de réduction de la pauvreté, d'où le principe de s'appuyer sur un système statistique solide et des capacités permanentes d'analyse;
- la Table ronde internationale de Marrakech tenue en février 2004, qui tire son originalité dans la reconnaissance de la nécessité d'inclure le développement de la statistique dans le dialogue politique entre les pays partenaires et les donateurs, et qui a donné naissance au Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS) dont la principale mesure préconisée est la planification stratégique des statistiques;
- La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en mars 2005, reconnaît la nécessité de meilleures statistiques pour que l'aide soit plus efficace;
- La Troisième Table ronde internationale, qui s'est tenue à Hanoi en février 2007 qui a permis de faire le point en matière de renforcement des capacités statistiques, et sur l'application des principes de la Déclaration de Paris aux processus d'aide technique et financière apportée aux systèmes statistiques nationaux des pays en développement ;
- La Conférence internationale qui a réuni à Bamako en 2008, les officiels des gouvernements africains et les partenaires techniques et financiers. ;
- Et le paquet d'initiatives déjà existantes sur le continent africain en matière de développement de statistiques harmonisées et de renforcement des capacités statistiques, supportées par : AFRISTAT, BAD, CEA, PARIS21, Banque Mondiale, FMI, Organisations

des Nations Unies, Union Européenne, ACBF, Union Africaine/NEPAD et les Communautés économiques régionales (CEMAC, UEMOA, etc ...).

Sur le plan national, une vaste réforme du système statistique national a été engagée en 1999 par les pouvoirs publics, pour redynamiser les activités de production et de diffusion de données statistiques afin de répondre à une demande de plus en plus urgente et diversifiée pour la définition des politiques nationales, le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre. Cette réforme a été amorcée par l'adoption de la loi N°013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques, et l'adoption en novembre 2001, du Programme Pluriannuel d'Activités Statistiques au Tchad (PPAST 2002-2007), et la mise en place de mécanismes institutionnels de coordination de la mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SNRP, définis par le Décret n°056/PR/PM/MPDC/2005 du 4 février 2005.

En matière d'initiatives, il faut noter aussi que le Tchad a adhéré au Système Général de Diffusion des Données (SGDD) depuis 2002 et ses métadonnées sont portées dans le Tableau d'affichage électronique des normes de diffusion (TAND) du FMI. Un Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) a été élaboré en 2006 et l'examen de la qualité des statistiques s'est poursuivi à l'occasion des missions d'appuis techniques.

Il s'avère cependant que le premier programme pluriannuel de statistique (PPAST 2002-2007) n'a pas été formellement mis en œuvre en raison de fortes contraintes en ressources humaines et financières. De plus, la fonctionnalité du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SNRP2 se trouve limitée par le fait que la stratégie n'a pas prévu de programme de renforcement du système statistique actuel en termes de production statistique minimale et de qualité, pour répondre à des besoins d'information croissants, notamment dans les domaines liés à la pauvreté.

Devant cette faible réalisation du PPAST 2002-2007, l'INSEED a adopté son propre plan d'actions sur la période 2006-2008, visant à renforcer son appareil de production statistique, à appuyer techniquement les services statistiques sectoriels, à améliorer la coordination statistique au sein du SSN, et à répondre aux besoins de suivi de la SNRP2. Ce plan n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation finale, et son exécution a été jugée mitigée, notamment au regard des rapports d'activités annuels de l'INSEED.

Le constat général est que le SSN est en développement mais avec des activités déficientes. Ce faible développement du SSN reste comparable à celui qui a été à l'origine de la formulation du PPAST 2002-2007. Les causes qui sous-tendent cette absence de progrès sont liées aux capacités structurellement faibles et restent en règle générale, d'origine institutionnelle et organisationnelle. Il s'avère ainsi que le SSN n'est pas en mesure de produire et d'analyser les statistiques de qualité requise pour soutenir un développement économique et social réel. Et le Tchad fait partie des 4 pays africains sur un total de 40 membres de l'IDA qui n'ont pas de stratégie de développement de la statistique ou que leur stratégie a expiré¹.

C'est face à ce constat général de sous-développement de la statistique, que les participants au séminaire en date du 22-23 avril 2008 réunissant les producteurs et utilisateurs de statistiques, se sont engagés à soutenir le processus de formulation d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Ce processus s'inscrit dans une démarche de long terme et stratégique, s'appuyant sur une vision globale du Système National de la Statistique prenant en compte les aspects techniques, organisationnels et institutionnels.

¹ PARS121, National Strategy for the development of statistics – Status, Progress report, May 2009

2. Processus de formulation de la SNDS

L'élaboration de la SNDS est inspirée de la méthodologie et des pratiques reconnues en la matière et préconisées par PARIS21². Elle repose sur les principes suivants :

- **Participation** : l'élaboration du document de stratégie a impliqué de manière participative par tous les acteurs du SSN à travers les sous-comités de la SNDS ;
- **Couverture** : les principaux domaines statistiques sont examinés et les besoins des utilisateurs identifiés, ce qui a permis de déterminer une vision et une stratégie pour la statistique publique
- **Intégration du système** : afin de parvenir à un SSN cohérent et coordonné, les problèmes stratégiques importants d'ordre sectoriel ou global ont été identifiés, une stratégie progressive et des actions prioritaires à coût raisonnable ont été déterminées selon une approche participative; celles-ci peuvent être ajustées dans le cadre de l'élaboration du programme statistique annuel en vue de parvenir à terme à une meilleure intégration des stratégies sectorielles.

Le processus de formulation de la SNDS est conduit par étapes. Et chaque étape a été considérée comme conclue lorsque le produit a obtenu l'approbation de tous les acteurs.

2.1. Engagement et Feuille de Route

L'engagement politique pour le développement de la statistique a été affirmé à partir de 1999, année qui marque le début d'une réforme du Système Statistique National voulue par les pouvoirs publics. C'est dans cette perspective que le cadre légal et réglementaire du SSN a été défini par la loi N°013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques. Cette loi dispose en ses articles 8, 9 et 10, la formulation et la mise en œuvre d'un programme statistique national pluriannuel. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Programme Pluriannuel d'Activités Statistiques au Tchad (PPAST 2002-2007). La SNDS s'inscrit de même dans le cadre de l'application de cette loi.

C'est tenant compte de l'exécution mitigée du PPAST 2002-2007 et de l'urgence d'une réflexion stratégique, que les participants au séminaire en date du 22-23 avril 2008 réunissant les producteurs et utilisateurs de statistiques, se sont engagés à soutenir le processus de la SNDS. Ce processus s'inscrit dans une démarche de long terme et stratégique, s'appuyant sur une vision globale du SSN prenant en compte les aspects techniques, organisationnels et institutionnels. Et c'est fort de cet engagement des acteurs du SSN que l'INSEED, en tant qu'acteur principal dans la coordination technique et opérationnel du SSN, a élaboré en septembre 2009, une Feuille de Route qui décrit le processus d'élaboration de la SNDS.

La mise en œuvre de cette Feuille de Route a commencé par la création d'un Secrétariat Technique de la SNDS (ST-SNDS) le 26 octobre 2009, et le lancement officiel du processus par la suite. Et une réunion du Comité des Programmes Statistiques (CPS) a été tenue le 25 novembre 2009, afin notamment de recueillir des avis et recommandations en vue du lancement du processus de formulation de la SNDS.

En matière de financement du processus de formulation de la SNDS, des échanges réguliers ont été maintenus depuis juillet 2009 avec le projet PNUD/UNDESA qui appuie l'Observatoire de la Pauvreté. De plus, à la suite de la validation de la Feuille de Route, des requêtes de financement des activités de la SNDS ont été lancées en octobre 2009 ; la Coopération française, la Banque Africaine de Développement, le PNUD et le consortium PARIS21 ont répondu favorablement en

² Secrétariat de PARIS21. Guide pour l'élaboration d'une SNDS. Novembre 2004.

annonçant leur volonté à soutenir techniquement et financièrement le processus d'élaboration de la SNDS.

L'Atelier de lancement officiel des travaux d'élaboration de la SNDS a été réalisé le 1^{er} avril 2010 sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et du Plan. Lors de cet Atelier, trois sous-comités thématiques ont été constitués : le Sous-Comité chargé des Statistiques Générales, le Sous-Comité chargé des Statistiques Economiques et Financières et le Sous-Comité chargé des Questions Transversales de la Statistique Publique. Pour chaque sous-comité, un bureau composé d'un Président, d'un Vice Président et de deux Rapporteurs a été mis en place. Il convient de signaler que les Rapporteurs des sous-comités sont automatiquement membres du Secrétariat Technique de la SNDS conformément à la Feuille de Route et viennent ainsi compléter la composition de cette structure.

Chaque sous-comité a ses termes de référence bien spécifiés et qu'il doit aborder durant ses travaux thématiques. Ainsi, les attributions de chaque sous-comité comprennent les prestations demandées les résultats attendus.

Pour chaque sous-comité, les résultats attendus sont :

- Un rapport validé sur le diagnostic du domaine afférent ;
- Un rapport validé sur la vision et les stratégies ;
- Un rapport validé sur les plans d'actions.

2.2. Diagnostic et vision du SSN

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mai 2010, le sous-comité chargé des statistiques générales et le sous-comité chargé des questions transversales ont tenu chacun trois réunions pour faire uniquement le diagnostic de leurs domaines alors qu'il a fallu quatre réunions au sous-comité chargé des statistiques économiques et financières pour boucler le sien.

A la suite de travaux thématiques et l'exploitation des questionnaires (producteur/utilisateur), les éléments importants du diagnostic ont été compilés secteur par secteur par le Secrétariat Technique de la SNDS dans un rapport intitulé « *Diagnostic du SSN* ». Dans ce travail de compilation, précaution a été prise pour éviter de tomber dans les généralités et que les éléments retenus soient acceptables pour les partenaires. Le rapport sur le diagnostic du SSN est validé lors d'un Atelier de Restitution sur le Diagnostic du Système Statistique National du Tchad les 16 et 17 juin 2010.

Le document « *Diagnostic du SSN* » est donc l'aboutissement de ces séries de rencontres, des réponses confinées dans les questionnaires adressées à tous les acteurs du SSN, de l'exploitation des différents rapports comportant des analyses diagnostiques en statistique et des amendements apportés lors de l'Atelier de restitution. Ce document présente une analyse diagnostique très fine du SSN à travers une description détaillée de toutes ses composantes et les dimensions essentielles de la qualité. Ce diagnostic statistique approfondi a permis de dégager une problématique dont les points saillants sont énumérés dans le résumé du diagnostic ci-dessous. Il constitue de ce fait, le tremplin vers la formulation d'une vision et donc d'une stratégie et des plans d'actions.

Cette évaluation de l'état du SSN a comporté les éléments suivants :

- les documents et textes réglementaires existants ont été rassemblés et analysés ;
- chacune des productions statistiques majeures a été évaluée selon des critères de qualité préétablis ;
- les besoins présents et à venir en statistiques et les manques dans les données disponibles ont été passés en revue ;

- les méthodologies et la qualité des statistiques ont été analysées ;
- les capacités existantes, en termes d'infrastructures, de techniques et de ressources ont été inventoriées ;
- le cadre légal et institutionnel a été examiné ainsi que les dispositions et pratiques en termes de coordination ;
- une analyse a été effectuée pour apprécier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces.

Dans l'optique de rendre le SSN capable de produire une information statistique satisfaisant les critères fondamentaux de la statistique, le gouvernement tchadien a retenu la vision qui est « *d'édifier un appareil statistique public coordonné, disposant des capacités nécessaires pour satisfaire à temps les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés, et répondant aux normes reconnues de la qualité statistique* ».

2.3. Orientations stratégiques

La vision énoncée ci-dessus est le fil conducteur de la SNDS, autour duquel sont construites les orientations stratégiques de développement de la statistique sur la base de la prise en compte de chacun des éléments constitutifs de la problématique du SSN. C'est dans ce cadre que le Secrétariat Technique de la SNDS a élaboré en Août 2010, un document intitulé « *Projet d'orientations stratégiques* ». Ce projet est basé sur les éléments d'orientations stratégiques esquissés lors de l'atelier de validation du diagnostic statistique de juin 2010.

La stratégie retenue en vue de l'édification du SSN souhaité est articulée autour de 4 axes stratégiques, 12 objectifs stratégiques et 44 stratégies d'intervention.

2.4. Plans d'action et projet final de SNDS

Cette phase a démarré avec la présentation par le Secrétariat Technique de la SNDS, d'un canevas d'élaboration de plans d'action sectoriels ou globaux qui vise à éclaircir les éléments indispensables pour parvenir à des propositions qui soient en adéquation parfaite avec les orientations stratégiques définies, avec un coût soutenable.

Afin de s'assurer de la qualité des propositions de plans d'action, une réunion de présentation des orientations stratégiques et du canevas a été organisée au profit des membres des bureaux et à l'ensemble des membres des 3 sous-comités de la SNDS, respectivement les 1^{er} et 15 septembre 2010. A la suite de ces deux réunions de clarification, les membres des sous-comités étaient répartis dans leurs services respectifs pour élaborer les plans d'actions avec l'implication des principaux responsables.

Les projets de plans d'action sont présentés par filière statistique et par les membres des sous-comités, dans le cadre d'une réunion de travail organisée les 9 et 15 novembre 2010. Une première synthèse des projets de plans d'action est faite à l'occasion d'un atelier organisé le 24 et 25 novembre 2010, à l'issue duquel, il a été recommandé de rationaliser les propositions d'activités et leurs coûts. Cette nécessité de rationalisation des propositions des plans d'action, résulte des difficultés rencontrées pendant tout le processus de la SNDS, résumées en quatre points principaux :

- Profil de certains membres de sous-comités qui ne répondent pas aux exigences de la réflexion stratégique ;
- Absence de coopération ou insuffisante connaissance des activités en cours avec les modalités de mise en œuvre ;

- Confusion entre fonctionnement et production statistique d'une part, entre attribution d'un Ministère et attribution d'un service statistique d'autre part, avec une estimation démesurée des coûts ;
- Faible perception de la planification par objectif et persistance de la logique des moyens financiers, logistiques et humains.

Au vu de ces difficultés, le Secrétariat Technique de la SNDS a procédé à l'harmonisation des propositions de plans d'action et à la rationalisation des coûts. Les travaux d'élaboration du projet final de la SNDS ont été clôturés en fin janvier 2011. L'examen et l'adoption de la SNDS se font par les instances de pilotage du SSN que sont le Comité des Programmes Statistiques et le Conseil Supérieur de la Statistique.

L'INSEED, en tant que principal coordonnateur technique et opérationnel du SSN, faisant siens tous les plans d'action liés à la gouvernance statistique et a retenu dans son programme de travail 2011 entre autres, les activités relatives au mécanisme d'examen et d'adoption de la SNDS, l'organisation d'un atelier de dissémination, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre et l'organisation d'une table ronde pour le financement de la SNDS.

3. Synthèse du diagnostic du SSN

Les activités statistiques au Tchad sont régies par la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999. Cette loi définit le cadre institutionnel et fait référence à l'obligation faite aux services du SSN, dans l'exercice de leur mission de production et de diffusion de statistiques, de se conformer aux principes fondamentaux de la Statistique officielle énoncés en 1994 par les Nations-Unies. Cette loi impose aussi l'obligation de réponse aux enquêtes et garantit le secret statistique. En application de cette loi, les organes de pilotage et de coordination des activités statistiques ont été mis en place en 2000³ : le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS), qui est l'organe de politique générale du Système Statistique National (SSN), définit les orientations générales relatives à la production des statistiques officielles sur la base d'un programme statistique pluriannuel et annuel, établi par le Comité des Programmes Statistiques (CPS) qui veille à la mise en œuvre des décisions et recommandations du CSS. La loi définit un SSN semi-centralisé composé de ces deux organes de pilotage et de coordination, et d'un appareil statistique qui comprend l'INSEED en tant qu'organe central, les services statistiques ministériels, les services statistiques de la Banque Centrale et les divers organismes publics et para-publics.

En matière de développement et de programmation des activités statistiques, il y a eu le Programme Pluriannuel d'Activités Statistique au Tchad (PPAST) qui devait couvrir la période 2002-2007 mais qui a connu une exécution limitée à cause de son coût jugé élevé et de l'impréparation des acteurs du SSN. Compte tenu des difficultés réelles de mise en œuvre, le PPAST a été abandonné à mi-parcours, et à la place l'INSEED a élaboré un autre programme sur la période 2006-2008, taillé essentiellement sur ses propres capacités techniques, et ses moyens matériels et financiers disponibles ou prévisibles.

Le constat actuel de faible développement du SSN reste comparable à celui qui a été à l'origine de la formulation du PPAST 2002-2007. Les causes qui sous-tendent cette absence de progrès sont liées aux capacités structurellement faibles et restent en règle générale, d'origine institutionnelle et organisationnelle.

Cependant, le SSN dispose des éléments-forces qui peuvent servir de points d'ancrage pour son renforcement et l'amélioration de ses performances :

- ✓ l'amélioration du cadre juridique du système statistique, notamment l'adoption de la loi N°013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques, ainsi que la série des réformes en perspective ;
- ✓ l'existence d'un organe central -INSEED- doté d'une autonomie administrative et financière et de ressources budgétaires et financières potentiellement appréciables, pouvant lui permettre d'assumer son rôle de coordonateur du SSN, de renforcer ses capacités d'intervention et d'avoir des marges de manœuvre notamment pour apporter son assistance aux autres départements statistiques sectoriels ;
- ✓ L'acquisition d'une expérience récente et des capacités pour réaliser de grandes opérations statistiques d'envergure nationale (RGPH2, MICS), ou pour réhabiliter des dispositifs de statistiques courantes (Prix, Suivi de la conjoncture, Comptes nationaux simplifiés et Commerce extérieur) ;
- ✓ l'expérience et les compétences professionnelles statistiques de certains responsables et du personnel des structures centrales et/ou sectorielles, pouvant être utilisées pour faire face aux insuffisances des ressources humaines des autres structures statistiques.

En plus de ces éléments-forces, des opportunités sont susceptibles de favoriser le renforcement des capacités du SSN parmi lesquelles :

³ Décret n° 417/PR/MPED du 14 septembre 2000

- ✓ Une prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat qui s'est opérée, depuis le début des années 2000, sur l'importance et l'utilité de la statistique dans le processus de prise de décisions et dans le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement ;
- ✓ La réactivation de la place de la fonction statistique dans le dispositif de suivi/évaluation de la SNRP, dans la mise en œuvre des OMD et dans la gestion axée sur les résultats ;
- ✓ Un environnement favorable au développement de la statistique au niveau de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers qui sont disposés à accompagner le SSN dans le processus de son développement conformément aux initiatives majeures prises en Afrique et dans le monde.

Toutefois, le SSN fait face à trois principales menaces aux impacts déterminants :

- ✓ l'absence d'une coordination technique et opérationnelle du SSN ;
- ✓ l'absence de ressources humaines et financières suffisantes ;
- ✓ la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail.

Ces trois types de menaces s'ajoutent aux faiblesses qui en dépit des forces et des opportunités, continuent d'entraver le bon fonctionnement du SSN. Les problèmes importants du SSN sont présentés dans une matrice fournie en Annexe 2 du présent rapport. Ils permettent d'identifier les questions stratégiques illustrées dans l'arbre des problèmes du SSN et portent sur trois groupes de domaines statistiques :

- la gouvernance du SSN ;
- les ressources et les capacités ;
- la production, la diffusion et l'utilisation des données statistiques.

Le cadre légal et réglementaire constitue un atout majeur pour le développement de la production statistique au Tchad, mais la gouvernance du SSN est confrontée à cinq séries de problèmes aux impacts déterminants sur la qualité de la production statistique :

- ✓ La loi n° 013/PR/99 portant réglementation des activités statistiques est partiellement connue, appliquée et exploitée pour faciliter les opérations de collecte des données. Elle ne prévoit pas de dispositions relatives au visa statistique. Par ailleurs, les textes d'application de cette loi n'ont pas tous été pris ou méritent quelques révisions ;
- ✓ Les structures de pilotage du SSN n'ont pas été fonctionnelles et leur composition bien que représentative des principaux producteurs et utilisateurs de statistiques, est en déphasage par rapport à l'architecture actuelle de l'Administration publique. Les textes d'application de la loi statistique ne précisent pas les fréquences des réunions du CSS et du CPS, et ils n'intègrent pas non plus de disposition relative au Comité de Label Statistique ;
- ✓ L'absence de fonctionnalité des structures de pilotage engendre un manque de mécanismes de coordination et de collaboration entre des composantes du SSN ayant peu de relations entre elles : le principal instrument de coordination du SSN qu'est le programme statistique national, n'est pas mis en œuvre, et il en résulte des faiblesses dans l'harmonisation des méthodologies et l'élaboration des principaux indicateurs ;
- ✓ Le seul programme statistique national, PPAST 2002-2007, n'a pas été endossé par le CPS et le CSS, et a connu une exécution limitée du fait de son coût élevé et des contraintes de capacités en ressources humaines. Ainsi, le SSN s'est retrouvé avec un déficit de programmation pluriannuelle des activités statistiques, très partiellement comblé au niveau sectoriel, par des tentatives de planification triennale (INSEED et DAPRO) ou par des plans d'actions annuels qui ne sont pas exécutés faute de ressources budgétaires et financières suffisantes. Ces différents programmes et plans d'actions n'ont pas été rigoureusement suivis et évalués ;
- ✓ L'organisation administrative de certaines composantes du SSN ne permet pas d'atteindre une meilleure efficacité institutionnelle (INSEED) et une visibilité des services statistiques

(DSIS, DAPRO et DSA). Dans la plupart des départements sectoriels, il y a une imprécision ou une inexistence des textes sur les missions et les attributions en matière de statistique. Ces différents départements sont concentrés à N'Djamena et l'on constate un manque de services statistiques au niveau déconcentré.

En matière de ressources et de capacités, le SSN fait face à trois problèmes majeurs avec des conséquences directes sur la production statistique :

- ✓ Parmi toutes les structures productrices de statistiques, seul l'INSEED dispose des ressources budgétaires et financières provenant de la quote-part de la redevance statistique, mais elles ne sont pas sécurisées et pas suffisantes pour permettre d'exécuter les missions qui lui sont dévolues. Cette redevance statistique du fait de son insuffisance, n'est pas versée aux autres composantes du SSN. Les départements statistiques bénéficiant des moyens relativement conformes à leurs missions sont ceux placés dans les organismes publics ou para-publics ou des administrations publiques disposant de financements à travers des projets d'appui. Globalement, les départements statistiques de l'administration publique sont fortement tributaires du financement extérieur pour réaliser des activités statistiques et les appuis techniques et financiers apportés par les partenaires au développement ne sont pas coordonnés ;
- ✓ Pour la grande majorité des départements sectoriels, le cadre de travail est inadapté pour une production statistique régulière. Il y a une insuffisance quasi-générale de locaux et d'équipements, et la logistique pour les opérations de collecte et de traitement fait défaut. Il y a aussi une défaillance des dispositifs de sécurisation des données par manque d'antivirus sous licence et de réseau interne. De plus, hormis l'INSEED et la BEAC, très peu de structures ont accès à internet ;
- ✓ Le SSN est confronté à une faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines, nécessaires pour conduire les activités techniques régulières. L'inventaire qui a porté sur 19 départements statistiques y compris l'INSEED et 8 structures utilisatrices des données, a révélé qu'il y a au total 217 agents tous niveaux confondus, dont 43 cadres supérieurs avec une formation de statisticien et/ou démographe, 41 cadres d'un niveau d'adjoints techniques de la statistique et 48 autres cadres supérieurs intervenant dans le domaine de la statistique sans en avoir le profil. Il n'y a pas sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens. A cela s'ajoute une très forte déperdition du personnel dans trois principales structures (INSEED, DAPRO et DSIS) due à un cadre de travail inapproprié et surtout à l'absence de statut particulier des agents pourtant prévu dans le décret n°416/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000 pour le cas de l'INSEED. Il n'y a pas eu de politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, et le pays n'a pas d'école de formation de cadres en statistique. La formation en statistique est dispensée principalement dans 3 écoles africaines dont l'accès est conditionné par des concours très sélectifs qui ne laissent au Tchad qu'une douzaine d'admis en moyenne par an, toutes catégories confondues. Paradoxalement, seule une partie de ces lauréats bénéficie des bourses d'études financées par les partenaires techniques et financiers.

La production, la diffusion et l'utilisation des données statistiques sont confrontées à huit séries de problèmes liés entre eux :

- ✓ La production statistique régulière est limitée à quelques domaines statistiques confrontés, à des degrés variables, à des multiples difficultés opérationnelles au niveau des processus de collecte et de traitement des données : Comptes nationaux, Prix, Production industrielle, Commerce extérieur, Finances publiques, Balance des paiements, Statistiques monétaires, Agriculture, Elevage, Education et Santé. Cette production régulière est complétée par des statistiques tirées des sources de données d'enquêtes limitées sous l'angle des thématiques développées ((EDST, ECOSIT, ESIT, Enquête VIH/SIDA, MICS et RGPH). Ainsi, des

- dispositifs qualifiables de prioritaire sont à ce stade non opérationnels ; il s'agit entre autres de l'Environnement, de l'Etat civil, de l'Emploi, de la Justice, et de l'Action sociale ;
- ✓ Les statistiques produites ne sont ni diversifiées et ni désagrégées selon le genre et le niveau géographique ;
 - ✓ La faiblesse des sources de données explique en grande partie la faible capacité de production statistique. Les sources de données sur les prix et les statistiques monétaires sont fiables contrairement aux autres ensembles de données. Les sources administratives utilisées à des fins statistiques ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes (Finances publiques, Santé, Education). Les données de l'agriculture, de l'élevage et du commerce extérieur sont peu fiables. Les DSF, principale source de statistique d'entreprise, ne sont pas régulièrement collectées, exploitées et archivées. Et il n'y a pas de programmation claire des opérations d'enquêtes et de recensement, ce qui ne permet pas d'obtenir des données à jour et des indicateurs fiables. Une des conséquences majeures de la faiblesse des sources de données est que les ensembles de données macroéconomiques (Comptes nationaux, Balance des paiements, Finances publiques) ne sont pas toujours cohérents entre-eux et il n'y a pas de tentatives régulières et continues pour les réconcilier ;
 - ✓ La rigueur méthodologique n'est pas observée dans certains domaines statistiques en l'absence de coordination technique et opérationnelle du SSN qui engendre des faiblesses dans l'harmonisation des méthodologies et l'élaboration des principaux indicateurs. Toutefois, des travaux sont en cours à la BEAC, au MFB et à l'INSEED pour rendre conformes aux normes internationales les statistiques de balance des paiements (MBP6), celles des finances publiques (MSFP 2001), et les comptes nationaux (SCN93) ;
 - ✓ L'INSEED et la BEAC sont conscients des difficultés liées à la qualité statistique, mais au-delà de la volonté de se conformer aux normes admises, il leur reste beaucoup d'efforts à faire pour améliorer l'exactitude et la ponctualité des comptes nationaux, des statistiques monétaires et de balance des paiements. Il n'y a pas de procédure organisationnelle et de démarche qualité dans les processus de collecte et de traitement de l'information en particulier à la DAPRO et à la DSIS. Et d'une manière générale, l'INSEED ne joue pas pleinement son rôle de coordonnateur technique et opérationnel du SSN et se contente d'organiser en interne des dispositifs de collecte et de traitement de l'information qui ne sont pas rigoureusement suivis et évalués ;
 - ✓ En matière d'intégrité des structures de production statistiques, les règles régissant l'établissement des statistiques respectent les principes d'indépendance professionnelle et l'autorité de l'INSEED et de la BEAC est reconnue dans leurs domaines respectifs. Mais le public n'est en règle générale pas informé du processus statistique, tout comme il n'existe pas de politique ou de pratiques professionnelles écrites.
 - ✓ Globalement, il y a dans le SSN des difficultés pour couvrir les champs statistiques prioritaires et pour respecter les délais et la périodicité des données conformément aux recommandations appropriées du SGDD. La demande statistique trop générale et restreinte à un noyau réduit d'utilisateurs, engendrerait une insuffisance de l'offre dans un contexte marqué par l'absence de coordination du SSN et de culture de l'utilisation de l'information statistique. Une partie importante de la demande statistique concerne les besoins de suivi/évaluation de la SNRP et des OMD mais celle-ci se heurte aux faibles capacités de production et d'analyse statistiques ;
 - ✓ La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée (Balance des paiements, Statistiques monétaires, Education et Santé). Globalement, les quelques publications concernent principalement les bulletins et annuaires statistiques sous format papier et elles restent peu accessibles en termes d'efficacité de la diffusion et de mise à jour des métadonnées. Seule la BEAC publie ses statistiques et rapports sur son site Internet. Et les publications réalisées sont constituées en grande partie de tableaux

statistiques et intègrent très peu d'aspects analytiques et des indicateurs, surtout pluriannuels, nécessaires au suivi-évaluation des politiques et programmes ;

La production et la diffusion des statistiques courantes -Prix, Suivi de la Conjoncture, Comptes économiques simplifiés- peuvent être considérées comme régulières.

Encadré n°1 : Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique.

Considérant que l'information statistique officielle est une base indispensable pour le développement dans les domaines économique, démographique, social et de l'environnement ainsi que pour la connaissance mutuelle et les échanges entre les États et les peuples du monde,

Considérant que la nécessaire confiance du public dans l'information statistique officielle repose dans une large mesure sur le respect des valeurs et des principes fondamentaux sur lesquels est fondée toute société démocratique désireuse de se connaître elle-même et de respecter les droits de ses membres,

Considérant que la qualité de la statistique officielle et, par conséquent, celle de l'information mise à la disposition des administrations publiques, du secteur économique et du public dépend dans une large mesure de la collaboration qu'apportent les citoyens, les entreprises et d'autres répondants en fournissant des données appropriées et fiables pour l'établissement des statistiques nécessaires et de la coopération entre utilisateurs et producteurs de statistiques en vue de répondre aux besoins des utilisateurs,

Rappelant les efforts déployés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de statistique pour élaborer des normes et des concepts permettant les comparaisons entre les pays,

Rappelant également la Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de statistique,

Ayant estimé que la résolution C (47), adoptée par la Commission économique pour l'Europe le 15 avril 1992, revêt une importance universelle,

Notant qu'à sa huitième session, tenue à Bangkok en novembre 1993, le Groupe d'experts des statistiques, chargé par le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) d'examiner les principes fondamentaux, avait accepté en principe la version de la CEE et fait valoir que ces principes étaient applicables à tous les pays,

Notant également qu'à sa huitième session, tenue à Addis-Abeba en mars 1994, la Conférence mixte des planificateurs, statisticiens et démographes africains a considéré que les principes fondamentaux de la statistique officielle revêtent une importance universelle,

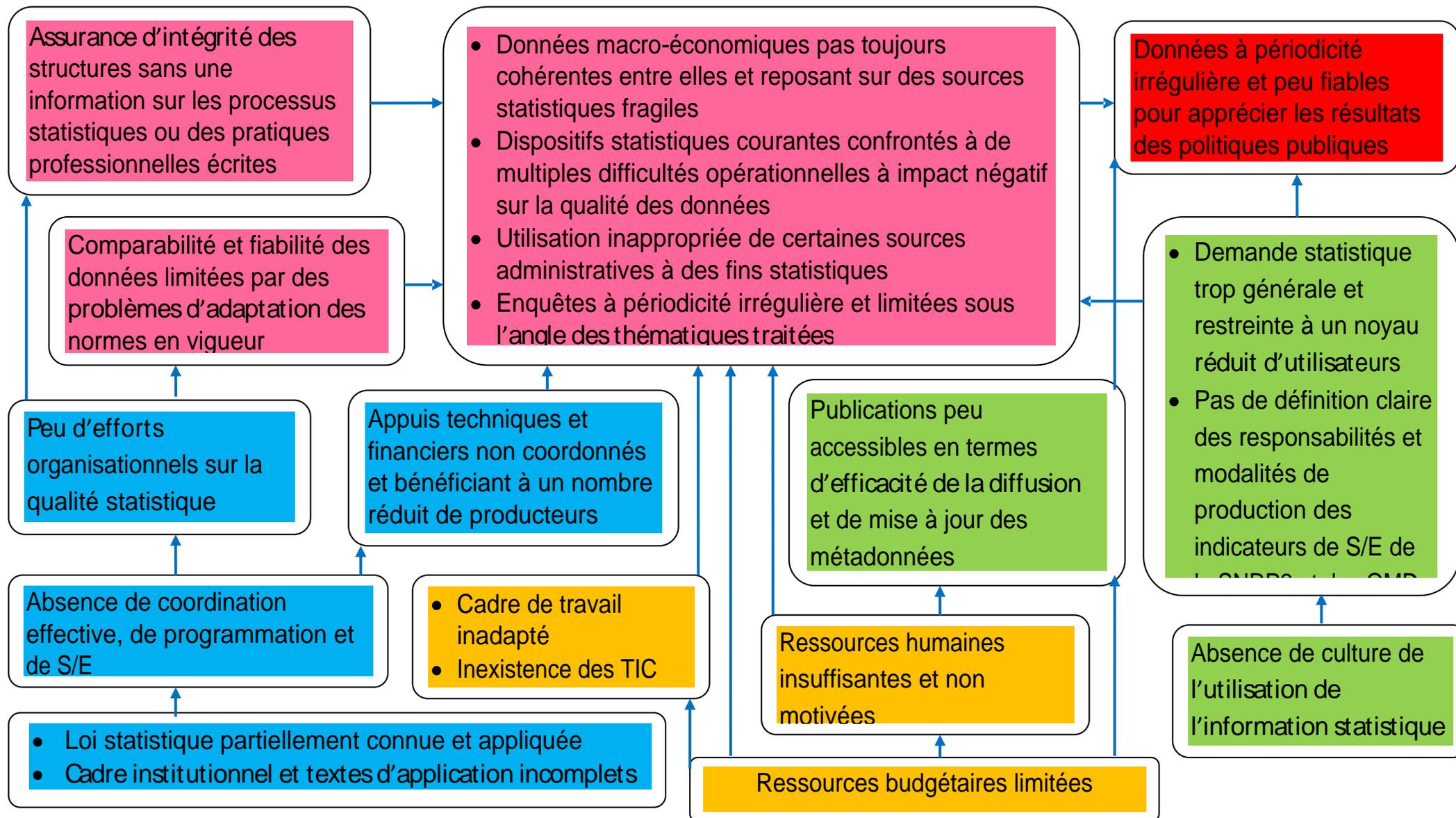
Adopte les principes suivants de la statistique officielle:

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

Source: Conseil Economique et Social des Nations Unies, 1994: Compte-rendu de la session spéciale de la Commission Statistique (New York, 111B14 avril 1994), E/1994/29

<http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc94/f1994.htm>

SSN en développement mais avec des activités déficientes



4. Les orientations stratégiques

4.1. Vision du SSN

Le Système Statistique National doit être capable de produire une information statistique satisfaisant, entre autres, aux critères suivants : (i) Adéquation avec les besoins nationaux en matière d'information statistique ; (ii) Crédibilité, intégrité, fiabilité ; (iii) Régularité dans les délais de production, accessibilité à moindre coût ; (iv) Une information statistique qui impose la transparence et qui sert comme outil d'aide à la décision du secteur public et privé, dans tous les domaines de la vie économique, sociale et politique.

Dans cette optique, la vision du gouvernement tchadien est *d'édifier un appareil statistique public coordonné, disposant des capacités nécessaires pour satisfaire à temps les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés, et répondant aux normes reconnues de la qualité statistique.*

4.2. Mission du SSN

Les données statistiques sont aujourd'hui plus qu'indispensables à la prise de décision dans la conduite des affaires économiques, sociales et politiques. En effet, le contexte actuel du Tchad, caractérisé par une adhésion au principe de la gestion axée sur les résultats en matière de développement, exige l'édification d'un SSN qui puisse servir d'outil d'éclairage et de pilotage. Cela doit se traduire dans les missions qui lui seront assignées. Ces missions doivent être suffisamment définies (le contenu en termes de rôle, champ, activités et projet), réalistes et en phase avec l'évolution de l'environnement socio-économique, et permettant ainsi une définition des orientations stratégiques pertinentes, compréhensibles de tous et compatibles avec les intérêts des parties prenantes.

Le Système Statistique National (SSN) a pour mission de collecter, traiter, analyser, publier et diffuser les informations statistiques répondant aux normes régionales et internationales, et pertinentes pour éclairer le développement du pays. Dans ce cadre, l'INSEED est l'institution locomotive du système, notamment en ce qui concerne la coordination, l'appui-conseil aux autres structures du système et la représentation au niveau régional et international.

Pour réaliser cette mission, le Système Statistique National doit veiller à :

- Mettre en œuvre de manière effective le cadre légal et réglementaire des activités statistiques, notamment l'obligation de réponse aux enquêtes, la protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants ;
- Collecter les données auprès des ménages, des entreprises, des administrations et de toutes autres unités pouvant faire l'objet d'une enquête statistique et assurer le traitement et l'enregistrement de ces données selon les critères couramment utilisés au niveau international et en fonction des besoins prioritaires exprimés par l'ensemble des utilisateurs ;
- Mettre en place une banque intégrée nationale de données socio-économiques, financières, culturelles et éventuellement environnementales ;
- Publier et diffuser l'information statistique auprès de tous les utilisateurs publics et privés tout en veillant à son développement par le recours aux technologies de l'information et de la communication ;
- Elaborer sur la base des informations statistiques disponibles, les analyses en rapport avec les différents domaines liés au développement et à la lutte contre la pauvreté ;

- Coordonner les activités des différents structures et organismes chargés de la statistique, programmer les activités statistiques, définir les concepts, les nomenclatures et les normes et adopter les méthodes statistiques en vigueur à l'échelle internationale ;
- Organiser la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique afin d'assurer une adéquation dynamique entre la demande et l'offre statistiques ;
- Assurer la formation initiale et continue du personnel exerçant dans les services composant le SSN, la promotion de la recherche et la diffusion de la culture statistique.

4.3. Principes et valeurs

Les principes qui caractérisent le SSN du Tchad sont ceux édictés par les Nations unies, globalement repris dans la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques. Ces principes globaux de bonnes pratiques qui sont au nombre de six (6) comportent chacun des sous-principes :

❖ Principe 1 : Indépendance professionnelle

Il fait allusion à :

- *L'indépendance scientifique* des autorités statistiques, dans le cadre de leurs activités, notamment vis-à-vis du pouvoir public et tout groupe d'intérêt ;
- *L'impartialité* dans la production, l'analyse, la diffusion et les commentaires des données statistiques ;
- *La responsabilité* des autorités statistiques quant à la clarté et la pertinence de l'information statistique produite et diffusée ;
- *La transparence* devant garantir la traçabilité des données produites à travers la mise à disposition des métadonnées.

❖ Principe 2 : Qualité

Ce principe général regroupe :

- *La pertinence* pour satisfaire les demandes au moment opportun ;
- *La pérennité* pour garantir une utilisation durable des statistiques dans le respect de la confidentialité ;
- *Les sources de données* dont le choix doit tenir compte de leur caractère officiel, de leur qualité et de la charge qui pèse sur les répondants et les coûts sur les donateurs ;
- *L'exactitude et la fiabilité* afin que l'information statistique reflète exactement et de façon objective la réalité ;
- *La Continuité* devant supprimer tout risque de rupture des informations statistiques dans le temps ;
- *La Cohérence et comparabilité* pour des statistiques cohérentes et comparables dans l'espace et dans le temps ;
- *La Ponctualité* devant assurer une diffusion à temps et éventuellement selon un calendrier prédéfini ;
- *L'Actualité* permettant d'être en phase avec les faits socio-économiques du moment ;
- *Les Spécificités* en vue de tenir compte de la particularité des besoins nationaux.

❖ Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources

Il se compose de trois sous-principes :

- **Le Mandat** légal pour procéder à la collecte et la production des statistiques qui doivent être accessibles aux enquêtés ;
- **L'adéquation des ressources** : les ressources doivent être suffisantes et stables dans le but de répondre efficacement aux besoins statistiques. Ces ressources doivent provenir de la redevance statistique, des dotations budgétaires, des fonds alloués par les partenaires et les produits des services ;
- **Le Rapport coût-efficacité** : la production statistique doit respecter les exigences d'efficacité et d'efficacités afin qu'elle soit réalisée à moindre coût et avec une charge statistique optimale.

❖ **Principe 4 : Diffusion**

Il s'appuie sur quatre éléments :

- **L'accessibilité** pour les utilisateurs des statistiques doit être garantie sans rétention aucune et en respect de la confidentialité ;
- **La Concertation avec les utilisateurs** sera nécessaire pour assurer une grande adéquation de l'offre statistique à la demande ;
- **La Clarté et la Compréhension** des statistiques qui conditionnent la facilité de leur utilisation et donc de leur utilité ;
- **La Simultanéité** qui écarte toute discrimination dans la diffusion ou dans le délai de mise à disposition ;
- **La Rectification** qui oblige les services statistiques à corriger les erreurs significatives tout en informant les utilisateurs ou à suspendre la diffusion quand des cas graves sont avérés.

❖ **Principe 5 : Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants**

Les éléments constitutifs de ce principe global sont :

- **Le Secret statistique** qui exige de tous ceux qui travaillent dans l'appareil statistique le respect de la vie privée des enquêtés ;
- **L'information aux fournisseurs des données** permettra à ces derniers de savoir la finalité des données collectées et la confidentialité qui entourera les données qu'ils ont fournies ;
- **La Finalité des statistiques** ne peut être autre que celle définie par la loi régissant les activités statistiques ;
- **La Rationalité** conditionnant la réalisation des enquêtes par l'absence ou la mauvaise qualité des informations disponibles de source administrative.

❖ **Principe 6 : Coordination et coopération**

Ce principe contient deux éléments :

- **La Coordination, la collaboration et la concertation** doivent garantir la cohérence et la qualité de l'information statistique, mais aussi l'harmonisation, la production et l'utilisation des statistiques ;
- **La Coopération bilatérale et multilatérale** doit être stimulée et consolidée afin de garantir un développement durable du SSN.

4.4. Axes stratégiques pour le développement de la statistique

La vision énoncée ci-dessus est le noyau central de la SNDS, autour duquel sont construits les orientations stratégiques de développement de la statistique et le plan de mise en œuvre. La réalisation de cette vision nécessite de traiter chacun des éléments constitutifs de la problématique du SSN. Et la stratégie retenue en vue de l'avènement du SSN souhaité est articulée autour de 4 axes stratégiques suivants qui fixent la direction à suivre pour le choix des objectifs stratégiques pour la poursuite desquels seront identifiées les activités à réaliser. Le récapitulatif des éléments clés du diagnostic, des objectifs et axes stratégiques est présenté en Annexe 1. Ces axes stratégiques sont:

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique

Axe 2 : Consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique

Axe 3 : Facilitation de l'utilisation des produits statistiques

Axe 4 : Amélioration de la qualité de la production statistique

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique : cet axe recouvre les questions du cadre légal et institutionnel ainsi que la coordination et la programmation statistiques. Il regroupe 4 objectifs stratégiques :

- ✚ Rénové le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux
- ✚ Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique
- ✚ Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques
- ✚ Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN

Axe 2 : Consolidation des bases pour un développement durable de la production statistique : Il s'agit ici de la prise en charge des problèmes de ressources humaines et financières ainsi que les moyens matériels. Cet axe regroupe 3 objectifs stratégiques :

- ✚ Comblé les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates
- ✚ Doter les Unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés
- ✚ Développer et motiver les ressources humaines

Axe 3 : Facilitation de l'utilisation des produits statistiques : les aspects liés à la diffusion, à l'accès, à l'utilisation des données et à la promotion de la culture statistique sont considérés dans le but de faire jouer à la statistique son rôle d'aide à la décision. Cet axe regroupe deux objectifs stratégiques :

- ✚ Faciliter l'accès aux données produites
- ✚ Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision

Axe 4 : Amélioration de la qualité de la production statistique : Cet axe traite des questions relatives à la production statistique telles que les méthodologies, les sources, l'intégrité des structures, la qualité et la régularité de la production statistique. Il regroupe les trois objectifs stratégiques suivants :

- ✚ Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité des données produites
- ✚ Habilité les sources de données primaires
- ✚ Relancer et développer la production statistique

L'atteinte des objectifs stratégiques fixés nécessite de mettre en œuvre des stratégies d'intervention adaptées et permettant de résoudre les problèmes stratégiques ou importants identifiés lors de la phase de diagnostic. Ces choix stratégiques sont effectués en combinant les deux approches

principales : d'une part, celle des facteurs internes (infrastructures, efficacité institutionnelle, ressources matérielles ou financières, ressources humaines, savoir, efficacité de la gestion) et, d'autre part, celle des produits (attribut des statistiques : champs couverts, périodicité, pertinence, accessibilité, intégrité, qualité).

Les stratégies de renforcement des capacités du SSN font partie intégrante de ces choix : amélioration de la coordination, de la gestion et du cadre légal des statistiques, développement des ressources humaines, mobilisation du financement, renforcement des opérations et des procédures statistiques, y compris celles des statistiques sectorielles et leur diffusion, investissement dans les infrastructures statistiques et matérielles.

5. Plans d'actions globales et sectorielles

5.1. Amélioration de la gouvernance statistique

Ce premier axe stratégique regroupe les actions qui doivent résoudre les problèmes de gouvernance du SSN à savoir la faible portée du cadre juridique régissant les activités statistiques, l'absence de coordination effective, le déficit de programmation des activités statistiques et une organisation peu efficace et peu visible de certaines composantes du système. Cette amélioration de la gouvernance du système qui constitue un préalable à la qualité statistique, appelle la réalisation de quatre objectifs spécifiques suivants :

- Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux
- Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique
- Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques
- Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN.

Tableau n°1 : Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 1

Axe stratégique	Objectifs stratégiques	Stratégies d'intervention
Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique	Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Révision et vulgarisation de la loi statistique ◆ Révision des dispositions légales à la base des différents services statistiques sectoriels ◆ Mise en vigueur des dispositions légales et réglementaires, en particulier celles relatives au Conseil Supérieur de la Statistique et au Comité des Programmes Statistiques
	Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Redynamisation de la fonction de pilotage du SSN ◆ Dialogue entre producteurs et utilisateurs ◆ Amélioration de la coordination entre producteurs ◆ Tenue régulière des réunions du CSS et du CPS ◆ Amélioration de la gestion et du cadre légal des statistiques ◆ Elaboration et mise en vigueur des instruments de la coordination technique statistique
	Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Elaboration du programme statistique annuel (PSA) ◆ Evaluation et instruction de projets statistiques ◆ Suivi régulier des activités et programmes statistiques
	Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diagnostic institutionnel ◆ Révision des organigrammes des services statistiques

5.1.1. Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux

La Loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 répond aux besoins d'encadrement des activités statistiques au Tchad et elle précise que le SSN doit se conformer aux principes fondamentaux de la statistique officielle. Plus particulièrement, cette loi précise les règles relatives au respect de la confidentialité,

au secret statistique, et à l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques assortie de sanctions en cas d'infraction. Toutefois, elle est partiellement connue, appliquée et exploitée pour faciliter les opérations de collecte des données, et elle ne prévoit pas de dispositions relatives à la mission de production des composantes du système et au visa statistique. Par ailleurs, les textes d'application de cette loi n'ont pas tous été pris ou méritent quelques révisions.

Les activités prioritaires prévues portent sur la révision de la Loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 pour inclure notamment, les dispositions relatives à l'intégrité des services statistiques et au visa pour les enquêtes d'envergure nationale. Cette révision de la loi devra être suivie par l'organisation d'ateliers de vulgarisation de l'ensemble des textes fondamentaux relatifs à l'activité statistique (Charte africaine de la statistique, loi et décrets d'application).

Dans le cadre de cette rénovation du cadre légal, il est prévu une révision des dispositions légales à la base de différents services statistiques sectoriels, et l'adoption d'un décret relatif à l'organisation de la fonction de production au sein des départements ministériels et précisant le positionnement de la structure responsable.

Les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ Les textes de loi existants sont mis aux normes admises et tous les textes d'application sont pris et mis en œuvre
- ✓ Les structures sectorielles chargées des statistiques ont un statut juridique qui leur permet une autonomie de gestion des activités statistiques.

Pour atteindre ces résultats, l'INSEED en tant que coordonateur du SSN aura recours à une expertise juridique nationale et organisera des ateliers de validation et de vulgarisation des textes fondamentaux relatifs à l'activité statistique.

5.1.2. Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique

L'absence de coordination effective résulte entre autres, de l'insuffisance des textes d'application de la loi statistique qui ne précisent pas les fréquences de réunions des instances de pilotage du SSN et, qui ne se focalisent pas sur les préoccupations de qualité statistique et de disponibilité des principaux indicateurs. Par ailleurs, la composition de ces instances de pilotage est en déphasage par rapport à la configuration actuelle des producteurs et des utilisateurs de statistiques.

L'absence de coordination effective avec son corollaire, un déficit de dialogue entre producteurs et utilisateurs de données statistiques, engendre une absence d'harmonisation et de diffusion des cadres de référence, des concepts et des méthodes ; cela engendre aussi un manque de discipline au niveau de la production des données et indicateurs, dans un contexte marqué par une faible tradition de programmation, de suivi et d'évaluation des activités statistiques.

Afin de mettre en place un cadre de coordination fonctionnel, les activités prévues s'articulent autour de la mise en vigueur des dispositions légales et réglementaires, en particulier celles relatives au Conseil Supérieur de la Statistique et au Comité des Programmes Statistiques. Ceci se traduira notamment par : (i) la tenue d'une réunion annuelle du CSS, avec comme point principal à l'ordre du jour, l'adoption du programme annuel d'activités statistiques ; (ii) l'organisation tous les ans de deux réunions du CPS consacrées à l'élaboration et au suivi d'exécution du programme annuel d'activités statistiques, ainsi qu'à toutes les questions de coordination techniques et opérationnelles du SSN.

La fonctionnalité du CPS passe aussi par la création en son sein de deux sous-commissions qui siègeront régulièrement pour examiner les questions liées au suivi/évaluation de la qualité statistique et à la validation des statistiques macro-économiques, en plus du Comité de suivi de la qualité statistique à créer au sein de l'INSEED. De plus, il sera créé au sein du CPS, un cadre formel d'échange au sein duquel seront traitées les questions relatives à la disponibilité des données et indicateurs de suivi et d'évaluation de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP2), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les autres programmes de développement. Et afin de mieux cerner les besoins des utilisateurs, un forum national sera instauré sous la conduite du CPS et rassemblera autour d'un thème central producteurs et utilisateurs de la statistique.

Les résultats attendus sont :

- ✓ Les instances de pilotage du SSN sont fonctionnelles et offrent les cadres adaptés pour renforcer la coordination globale, rationaliser la programmation et assurer un meilleur suivi des activités statistiques
- ✓ Les besoins prioritaires des utilisateurs sont dûment pris en compte dans la programmation des activités statistiques.

La responsabilité première de la coordination technique et opérationnelle du SSN incombe à l'INSEED qui devra intégrer dans ses activités régulières l'élaboration d'instruments techniques, l'organisation des forums et des différentes réunions des instances de pilotage du système.

5.1.3. Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques

La Loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques fait du programme statistique national, le principal instrument de coordination du SSN. En raison de l'absence de fonctionnalité des instances de pilotage du SSN, le seul programme formulé depuis la promulgation de la loi statistique, PPAST 2002-2007, n'a pas été endossé par le CPS et le CSS, et a connu une exécution limitée du fait de son coût élevé et des contraintes de capacités en ressources humaines. Ainsi, le SSN s'est retrouvé avec un déficit de programmation pluriannuelle des activités statistiques, très partiellement comblé au niveau sectoriel, par quelques tentatives de planification triennale par des plans d'actions annuels qui ne sont pas exécutés faute de ressources budgétaires et financières suffisantes. Ces différents programmes et plans d'actions n'ont pas été rigoureusement suivis et évalués.

Le programme statistique national défini par le CSS, fixe les grandes orientations du développement de la statistique publique. Il appartient au CPS de définir et surtout de coordonner le programme d'activités annuel du SSN qui comprend les enquêtes et les opérations courantes, avec comme objectif, d'optimiser les ressources, d'assurer la complémentarité des données et la couverture des besoins statistiques.

Il s'agit en clair de poursuivre un processus continu de réflexion stratégique, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du programme statistique national sur une base régulière et annuelle.

Le résultat attendu de ce processus continu est le suivant :

- ✓ Le Programme Statistique National est formulé, mis en œuvre et régulièrement évalué.

L'atteinte de ce résultat implique que l'INSEED, en tant que coordonateur technique et opérationnel du SSN, puisse continuer à bénéficier d'une assistance technique pour mettre en place la nouvelle

infrastructure statistique et pour apporter les appuis et conseils spécifiques à l'institut. L'INSEED devra s'impliquer dans l'animation des groupes de travail et veillera au suivi des dossiers importants de l'ensemble du SSN.

5.1.4. Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN

L'organisation administrative de certaines composantes essentielles du SSN est peu efficace et celles-ci ont un ancrage institutionnel qui n'assure pas une meilleure visibilité et une exécution satisfaisante du mandat de production statistique. Dans la plupart des départements sectoriels, il y a une imprécision ou une inexistence des textes sur les missions et les attributions en matière de statistique. Ces différents départements sont concentrés à N'Djamena et l'on constate un manque de services statistiques au niveau déconcentré ; l'INSEED en particulier ne dispose que de quatre antennes régionales, ce qui limite la couverture et la qualité des données primaires.

Ainsi, l'environnement global du SSN reste relativement en déphasage par rapport aux exigences de la gestion axée sur les résultats, et aux processus de décentralisation et de déconcentration dans lesquels le pays s'est engagé.

Pour être en phase par rapport aux mutations en cours et afin d'améliorer les performances du SSN, les deux activités suivantes sont prévues : (i) la création d'un cadre organique unifié pour les unités sectorielles de production statistique ; et (ii) la définition et la mise en œuvre d'un cahier de charges pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN, qui inclut l'extension de la couverture au niveau des régions afin d'améliorer la qualité de la collecte des données primaires

La mise en œuvre de ces activités permettra d'atteindre le résultat attendu suivant :

- ✓ L'organisation administrative des unités du SSN est revue pour une meilleure efficacité institutionnelle et une visibilité des services statistiques

Pour atteindre ce résultat sous la responsabilité de suivi par l'INSEED, il est nécessaire de recourir à une expertise nationale et internationale pour les propositions de cadre organique unifié et de cahier de charges du SSN, et d'organiser un atelier de validation.

5.2. Consolidation des bases pour un développement durable de la production statistique

Ce deuxième axe stratégique regroupe les actions visant à résoudre les problèmes liés au faible financement des opérations statistiques, au cadre de travail inadapté et à l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines. Ces différents problèmes font que les principales composantes du SSN n'arrivent pas à remplir convenablement leur mission de production et de diffusion de données statistiques.

La faiblesse du financement des opérations statistiques et l'insuffisance des ressources humaines constituent en particulier, un handicap majeur à la mise en place des plans de développement du SSN. Et pour pallier à l'insuffisance des ressources financières et humaines, les appuis d'assistance extérieure sont régulièrement sollicités. Il se pose ainsi le problème fondamental de la pérennisation de la prise en charge sur ressources nationales des activités statistiques régulières et récurrentes.

Cet axe stratégique est décliné en trois objectifs spécifiques suivants :

- Comblent les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates

- Doter les unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés
- Développer et motiver les ressources humaines.

Tableau n°2 : Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 2

Axe stratégique	Objectifs stratégiques	Stratégies d'intervention
Axe 2 : Consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique	Comblen les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration de l'efficacité de la gestion ◆ Garantie du financement sur ressources nationales des activités statistiques : améliorer la quote-part du produit de la taxe statistique alloué à la statistique ◆ Mobilisation des contributions des PTF et l'inscrire dans le cadre de l'approche de la Déclaration de Paris. ◆ Plan de communication à l'égard des décideurs et PTF
	Doter les Unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Investissement dans les infrastructures matérielles : Equipements et locaux ◆ Investissement dans les TIC : mise en place de réseaux et de connexions
	Développer et motiver les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement des ressources humaines : recrutement et plan de formation ◆ Pérennisation et motivation des cadres

5.2.1. Comblen les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates

A l'exception de l'INSEED et de la Direction Générale des Douanes qui disposent des ressources budgétaires et financières provenant de la quote-part de la redevance statistique, les services statistiques sectoriels sont fortement tributaires du financement extérieur pour réaliser des activités statistiques courantes, et les appuis techniques et financiers apportés par les partenaires au développement ne sont pas coordonnés.

Le processus de la SNDS est une planification par objectif avec des lignes d'actions programmatiques définies et devant recevoir des allocations budgétaires conséquentes. La mise en œuvre de la SNDS devra être garantie par un financement stable à travers l'affectation du produit de la redevance statistique auquel s'ajouteraient d'autres ressources internes et des financements extérieurs qui viendraient en appoint. Il faudra alors mettre en place un suivi rigoureux des performances et inculquer au sein du SSN, une culture de gestion rationnelle des ressources et axée sur les résultats.

Afin de garantir un financement durable du SSN, les activités prévues s'articulent autour de la création d'un fonds de développement de la statistique alimenté par la quote-part de la redevance statistique et la définition d'une politique de tarification des prestations et des publications du SSN. La gestion de ce fonds sera faite dans le cadre du mécanisme de formulation et de mise en œuvre du programme statistique annuel. Il faudra de ce fait, mettre en place un règlement financier et comptable et réaliser annuellement un audit de l'exécution budgétaire au sein du SSN. Cette efficacité recherchée dans la gestion des ressources financières doit l'être aussi en matière de ressources matérielles mises à la disposition du SSN qui doivent faire l'objet d'un inventaire permanent.

Cependant, le concours des partenaires techniques et financiers du Tchad est indispensable au développement effectif des activités statistiques prévues ; il faudra donc assurer la coordination des financements extérieurs en vue de garantir d'une part, leur complémentarité avec les ressources nationales et d'autre part, leur adéquation avec les besoins statistiques prioritaires. Ainsi, en référence à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), il est préconisé dans le cadre de la SNDS de créer un groupe de partenaires pour un appui coordonné au développement de la statistique publique et d'organiser des tables-rondes des bailleurs de fonds de la statistique pour combler les besoins de financements du SSN.

La mise en œuvre de ces activités permettra d'atteindre les trois résultats suivants :

- ✓ La gestion et l'utilisation des ressources financières et matérielles mises à la disposition du SSN sont rationalisées
- ✓ Le financement sur ressources nationales des activités statistiques est garanti à travers une amélioration de la quote-part de la redevance statistique au profit de l'ensemble du SSN
- ✓ Un cadre de partenariat regroupant les partenaires techniques et financiers du SSN est mis en place.

La mise en œuvre de la SNDS requiert d'importants moyens financiers, humains et physiques. Par conséquent il faudra opérer des arbitrages sur les priorités dans le cadre de l'élaboration du programme statistique annuel à définir par le CPS. La mobilisation effective des ressources en faveur du SSN nécessite l'utilisation de ce cadre de concertation qu'offre le CPS élargi aux partenaires techniques et financiers. La contribution des bailleurs de fonds peut inclure des nouveaux financements complétés par des fonds disponibles dans le cadre des programmes et projets à couverture nationale.

5.2.2. Doter les Unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés

Pour la grande majorité des départements sectoriels, le cadre de travail est inadapté pour une production statistique régulière. Il y a une insuffisance quasi-générale de locaux et d'équipements, et la logistique pour les opérations de collecte et de traitement fait défaut. Il y a aussi une défaillance des dispositifs de sécurisation des données par manque d'antivirus sous licence et de réseau interne. De plus, hormis l'INSEED et la BEAC, très peu de structures ont accès à internet.

Les ressources physiques et logistiques sont nécessaires pour réaliser les activités statistiques. Il s'agit donc de doter progressivement les structures du SSN d'un cadre de travail adapté et d'équipements physiques, logistiques et informatiques en application du cahier de charge pour la déconcentration horizontale et verticale du SSN. Les équipements et logiciels informatiques doivent être rendus disponibles et favoriser la circulation des données et l'accès à l'INTERNET pour l'ensemble du SSN.

Il s'agit plus particulièrement d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'amélioration du cadre de travail et de renforcement en matériels, équipements physiques et logistiques ; ce plan devra intégrer leur renouvellement.

Et dans le domaine informatique, il s'agit de formuler et de mettre en œuvre un schéma directeur de l'informatique pour l'ensemble du SSN et de réaliser un portail statistique sécurisé et lié à l'entrepôt national des données.

La mise en œuvre de ces activités permettra d'atteindre les deux résultats suivants :

- ✓ Les structures du SSN disposent d'infrastructures, d'équipements fonctionnels et d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité
- ✓ Les producteurs de statistiques utilisent les technologies de l'information et de la communication afin de parvenir à un système d'information intégré, fiable, accessible aux utilisateurs et à moindre coût.

L'INSEED aura recours à des consultants pour formuler les plans d'équipements et de logistiques ainsi que le schéma directeur de l'informatique. Les propositions faites seront présentées en atelier de validation. La mobilisation des ressources pour financer ces deux plans de développement se fera dans le cadre de concertation qu'offre le CPS élargi aux partenaires techniques et financiers.

5.2.3. Développer et motiver les ressources humaines

Le SSN est confronté à une faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines, nécessaires pour conduire les activités techniques régulières. De plus, il y a une forte déperdition du personnel qualifié dans les principales structures du SSN qui est due notamment à l'absence d'un statut incitatif. Ainsi, pour renforcer la qualité de service des structures du SSN, il est nécessaire de mettre en place une politique de gestion des ressources humaines à court et moyen terme.

A court terme, il faut organiser une formation ad hoc avec l'appui d'un institut spécialisé, axée sur la pratique statistique, afin de répondre aux besoins urgents en cadres moyens. Parallèlement, il faudra poursuivre la formation initiale des cadres supérieurs et moyens, en mettant en œuvre un programme de bourses d'études pour les lauréats des concours d'entrée dans les grandes écoles de statistique.

Le recrutement dans les grandes écoles de statistiques étant très sélectif, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre à moyen terme, un programme d'enseignement de la statistique appliquée approprié aux besoins du SSN dans un établissement d'enseignement supérieur dans le pays.

Pour améliorer la qualité des services, il faut aussi maintenir et améliorer le niveau technique du personnel statistique du SSN en mettant en œuvre un plan de formation ou recyclage, centré sur l'organisation des ateliers de formation sur les processus de collecte, de traitement et d'analyse de l'information. Ce plan inclut aussi des formations continues diplômantes auprès d'une institution spécialisée en vue de l'obtention d'une licence professionnelle en statistique ou en informatique.

La formation des ressources humaines constitue l'une des priorités de la stratégie. Des dispositions doivent être prises pour rentabiliser l'investissement en ressources humaines qualifiées et d'optimiser l'appui des partenaires. Celles-ci incluent l'inscription dans le Programme Statistique Annuel, des besoins en formation de personnel qualifié auprès des écoles spécialisées, exprimés par les administrations. Ces besoins exprimés doivent être accompagnés d'une identification claire de la source de financement et d'un contrat d'embauche par l'administration concernée à l'issue de la formation. Les administrations seront invitées à inscrire des dotations budgétaires annuelles pour financer l'octroi de bourses d'études.

Outre la formation initiale et continue, un projet de statut du personnel statisticien du SSN sera élaboré et mis en œuvre, afin de fidéliser les ressources humaines.

La mise en œuvre de ces activités permettra d'atteindre les trois résultats suivants :

- ✓ La réalisation d'une formation ad hoc axée sur la pratique statistique et ciblée sur les cadres moyens

- ✓ Des ressources humaines formées pour assurer les activités de collecte, de traitement et d'analyse des données de routine et des enquêtes sur le terrain
- ✓ Le Système Statistique National dispose de cadres de conception et d'exécution en nombre suffisant, mis à niveau et motivés.

L'INSEED en tant que pilier de la coordination technique et opérationnelle du SSN, devra réaliser la formation ad-hoc, continuer à organiser les concours d'entrée dans les grandes écoles de statistique, mettre en œuvre le plan de formation continue, et animer un groupe de travail sur la création d'un centre de formation en statistique.

5.3. Amélioration et facilitation de l'utilisation des produits statistiques

Cet axe regroupe les actions liées à la diffusion, à l'accès, à l'utilisation des données et à la promotion de la culture statistique dans le but de faire jouer à la statistique son rôle d'aide à la décision. Cet axe regroupe deux objectifs spécifiques :

- Faciliter l'accès aux données produites
- Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision

Tableau n°3 : Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 3

Axe stratégique	Objectifs stratégiques	Stratégies d'intervention
Axe 3 : Amélioration et facilitation de l'utilisation des produits statistiques	Faciliter l'accès aux données produites	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration de la diffusion des données produites avec utilisation de tous les supports : Internet, CD, Quatre-pages, Dépliants etc... ◆ Politique de diffusion des données
	Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Garantie d'une pertinence des statistiques produites et adéquation entre offre et demande statistique ; ◆ Assurance d'une meilleure satisfaction des utilisateurs ◆ Réactivation de la place de la fonction statistique dans le dispositif de suivi/évaluation de la SNRP, dans la mise en œuvre des OMD et dans la gestion axée sur les résultats (GAR) ◆ Production de statistiques utiles et utilisées et promotion de l'usage des statistiques dans le processus de prise de décision ◆ Plan de communication pour renforcer l'utilisation des statistiques au niveau des décideurs et améliorer leur culture statistique ◆ Formation des utilisateurs pour faire face aux difficultés d'appréhension des statistiques

5.3.1. Faciliter l'accès aux données produites

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée. Globalement, les quelques publications concernent principalement les annuaires statistiques sous format papier et elles ne respectent pas les délais et la périodicité des données conformément aux recommandations appropriées du SGDD. Ces publications intègrent très peu d'aspects analytiques

et des indicateurs, surtout pluriannuels, nécessaires au suivi-évaluation des politiques et programmes.

De plus, l'archivage des documents de travail et des données sur supports informatiques fait défaut au sein du SSN. L'absence de cette fonction fondamentale ne permet pas de capitaliser les expériences au sein du SSN et ne favorise pas le développement de l'analyse.

Il s'agit de faciliter l'accès des utilisateurs aux données statistiques, aux indicateurs et aux résultats d'enquêtes ou d'analyses. Et cet accès doit être coordonné par le CPS avec comme objectif d'avoir une diffusion programmée et systématique des résultats ainsi qu'une publication adaptée aux utilisateurs.

Dans ce programme de diffusion devant être défini par le CPS, il s'agit de se conformer au SGDD, ce qui implique d'une part, la mise à jour régulière des méta-données et leur publication sur les sites appropriés, et d'autre part, la vulgarisation des résultats statistiques et la diffusion de la documentation sur les méthodologies et les sources de données.

Le site Internet de l'INSEED rénové devra contenir les documents fondamentaux du SSN, les informations et études statistiques ainsi que leurs méta-données.

La fonction d'archivage des données au sein du SSN doit être réhabilitée en trois étapes. Dans un premier temps, il est nécessaire d'élaborer un manuel de procédure pour la standardisation des formats des données. Dans un deuxième temps, il faudra constituer des bases de données pour chaque entité du SSN pour la centralisation et l'archivage des productions statistiques ; ceci inclut la numérisation des données et rapports en vue de leur archivage. Dans un troisième temps, il faudra consolider et archiver toutes les données du SSN dans un entrepôt national sécurisé, et les mettre sur le site Internet après avoir structuré les liens entre les bases de données.

La réalisation de ces activités permettra d'atteindre les deux résultats suivants :

- ✓ Les résultats statistiques et les méta-données sont publiés dans un format adapté aux utilisateurs et diffusés dans les délais et périodicités conformes au SGDD
- ✓ Un entrepôt de données national et sécurisé est mis en ligne et favorise l'analyse par les utilisateurs.

La réalisation des activités prévues permettra de rendre effectif l'adhésion du Tchad au SGDD. Les méta-données seront élaborées et mises à jour par un groupe de travail devant être désigné par le CPS sous la coordination de l'INSEED.

Les technologies de l'information et de la communication seront utilisées pour faciliter l'archivage et la diffusion des données, et des consultants seront recrutés pour proposer l'architecture des bases des données.

5.3.2. Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision

L'utilité de la statistique est amoindrie par une insuffisance de l'offre dans un contexte marqué par l'absence d'une culture de l'utilisation de l'information statistique et de coordination du SSN. Les données disponibles ne couvrent pas les champs statistiques prioritaires et ne respectent pas en règle générale, les délais et la périodicité requises en référence au SGDD.

L'insuffisance de l'offre est engendrée par une demande statistique trop générale et restreinte à un noyau réduit d'utilisateurs. Une partie importante de la demande statistique concerne les besoins de

suivi/évaluation de la SNRP et des OMD mais celle-ci se heurte aux faibles capacités de production et d'analyse statistiques.

Ce qui est en jeu par rapport à cette dimension d'utilité, c'est une information de qualité répondant à un besoin bien défini, et disponible en temps utile pour éclairer la prise de décision. L'identification des besoins statistiques devra se faire dans le cadre de la formulation du programme statistique national, du forum national sur la statistique et, des travaux de la sous-commission du CPS chargée de traiter les questions relatives à la disponibilité des données et indicateurs de suivi et d'évaluation de la SNRP, des OMD et des autres programmes de développement. Les travaux de la sous-commission du CPS devront en particulier porter sur une définition claire des indicateurs de suivi de la SNRP et des OMD et une méthodologie précise de collecte et de traitement pour chaque indicateur.

Parallèlement à ce processus d'identification des besoins statistiques, il est nécessaire de conduire une politique de plaidoyer et de communication sur la statistique. Cette politique comprend un premier volet à réaliser dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Statistique, portant sur le SSN, la mise en œuvre de la SNDS et l'utilité de la statistique dans le pilotage socio-économique du pays. Le deuxième volet de cette politique consiste à développer des partenariats avec des spécialistes de la communication pour réaliser des points de presse réguliers et des actions de vulgarisation des résultats statistiques auprès des décideurs.

La mise en œuvre de ces actions permettra d'atteindre les trois résultats suivants :

- ✓ Les besoins prioritaires des utilisateurs sont identifiés et régulièrement évalués
- ✓ Les décideurs sont régulièrement sensibilisés sur l'importance des statistiques dans le processus de décision stratégique, économique et politique
- ✓ Un plan de communication est mis en œuvre pour renforcer l'utilisation des statistiques au niveau des décideurs et améliorer leur culture statistique.

L'INSEED en tant que pilier de la coordination technique et opérationnelle du SSN, devra garantir la mise en œuvre des activités qui concourent au renforcement du rôle de la statistique en matière d'aide à la décision.

5.4. Améliorer la qualité de la production statistique

Cet axe regroupe les actions visant l'amélioration de la production statistique. Ces actions ciblent les méthodologies, les sources, l'intégrité des structures, la disponibilité et la régularité de la production statistique. Il regroupe les trois objectifs stratégiques suivants :

- Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité des données produites
- Habilitier les sources de données primaires
- Relancer et développer la production statistique.

Tableau n°4 : Propositions de stratégies permettant de réaliser les objectifs souhaités et la vision, pour l'axe 4

Axe stratégique	Objectifs stratégiques	Stratégies d'intervention
Axe 4 : Améliorer la qualité de la	Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcement des opérations et des procédures statistiques, y compris celles des statistiques sectorielles et leur diffusion ◆ Extension du champ couvert par les statistiques ;

Axe stratégique	Objectifs stratégiques	Stratégies d'intervention
production statistique	l'intégrité des données produites	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Respect de la périodicité ; ◆ Mise en œuvre des normes requises pour permettre une comparabilité des données ◆ Respect des principes fondamentaux de la statistique officielle ◆ Diffusion des savoirs statistiques ◆ Amélioration de la qualité et de la fiabilité des données produites ◆ Garantie de l'intégrité de la production statistique
	Habiliter les sources de données primaires	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plan de communication pour assurer l'adhésion des détenteurs de données primaires (ménages, entreprises, administrations, ONG) ◆ Diffusion de la culture statistique auprès des détenteurs de données primaires ◆ Appui aux sources de données administratives
	Relancer et développer la production statistique	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcement des capacités de collecte et d'analyse de l'information statistique ◆ Participation aux projets statistiques communautaires (CEMAC, AFRISTAT, etc.) ◆ Programme d'enquêtes statistiques périodiques

5.4.1. Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité des données produites

La qualité des produits statistiques est amoindrie par des faiblesses dans l'harmonisation des méthodologies, la définition des concepts fondamentaux et l'élaboration des principaux indicateurs. En l'absence de coordination technique et opérationnelle du SSN, l'usage des normes et standards n'est pas systématisé.

Toutefois, des efforts sont fournis à la BEAC, au MFB et à l'INSEED pour rendre conformes aux normes internationales les statistiques de balance des paiements, celles des finances publiques et les comptes nationaux ; mais il faut signaler que les données macroéconomiques ne sont pas toujours cohérentes entre-elles et il n'y pas de tentatives régulières et continues pour réconcilier ces ensembles de données.

Pour les autres domaines statistiques, il n'y a pas de procédure organisationnelle et de démarche qualité dans les processus de collecte et de traitement de l'information, et ceux-ci ne sont pas rigoureusement suivis et évalués ;

Globalement, le public n'est en règle générale pas informé du processus statistique et plus particulièrement, la méthodologie de collecte et de traitement des données n'est pas documentée ; les seules méta-données sont celles du SGDD, disponibles en anglais mais non mises à jour depuis juillet 2002.

Afin de garantir la qualité et la comparabilité des données, le CPS doit mettre en place les instruments de la coordination technique du SSN.

En premier lieu, il faut définir, standardiser et vulgariser les concepts, les méthodes et les nomenclatures de référence. La mise aux normes, garant de l'intégrité des données produites,

interviendra progressivement avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il appartient ensuite au CPS de veiller à l'élaboration et à la publication de notes méthodologiques sur les statistiques publiées.

L'utilisation des bases de sondage fiables et à jour constitue aussi un préalable à la qualité des produits statistiques, car elle permet d'améliorer la qualité des enquêtes. Pour les enquêtes auprès des ménages, il est prévu la constitution et la mise à jour d'une base de sondage aréolaire à partir du RGPH2. De plus, une base de données géo-référencées des infrastructures socio-économiques de base sera construite à partir du RGPH2 et il est prévu de la mettre à jour régulièrement ; celle-ci pourra servir notamment pour les enquêtes et la mise à jour du SIG national. Et les enquêtes auprès des entreprises et établissements seront basées sur le répertoire national qui sera construit sur la base des différentes sources administratives et des enquêtes de mise à jour.

La réalisation de ces activités permettra d'atteindre les deux résultats suivants :

- ✓ Les concepts, les méthodes et les nomenclatures sont élaborés et diffusés pour toutes les statistiques produites
- ✓ Les bases de sondage sont régulièrement mises à jour et permettent de disposer des échantillons maîtres représentatifs pour tous les secteurs.

La définition et l'harmonisation des méthodologies de collecte et de traitement des données se feront dans le cadre des travaux du groupe de travail mis en place par le CPS, et seront vulgarisés dans le cadre des ateliers.

Les travaux d'élaboration et de mise à jour des bases de sondage seront supervisés par l'INSEED.

Tableau n°5 : Besoins en informations pour le système de suivi évaluation de la SNRP2

Données nationales	Organisme producteur	Sources	Fréquence	Niveau de désagrégation
Comptes de la nation, commerce extérieur, secteur privé et compétitivité	INSEED	Comptes nationaux, Statistiques du commerce extérieur	Annuelle	National
	BEAC	Balance des Paiements	Annuelle	National
	MFB	Impôts et fiscalité	Annuelle	National
Statistiques sur les finances publiques et l'aide extérieure	MFB	Rapport d'exécution du budget	Mensuelle, Trimestrielle, Annuelle	National
		Enquête de suivi des dépenses jusqu'à destination	Annuelle	National par secteur prioritaire
	MEP	Enquête annuelle	Annuelle	National
Prix, Inflation	INSEED	Rapport enquête sur les prix	Mensuelle	National
Education	DAPRO	Annuaire statistique	Annuelle	National, Régional et Départemental
	INSEED	Rapport d'enquête MICS ou équivalent, RGPH2	Tous les 4-5 ans	Régional
Santé, Nutrition, Eau potable	DSIS/DP	Annuaire statistique	Annuelle	National, Régional et Départemental
	INSEED	Rapport d'enquête EDST, MICS ou équivalent, RGPH2	Tous les 4-5 ans	National, Régional
Gouvernance administrative, politique et judiciaire	Assemblée Nationale SGG	Rapports d'activités	Mandat Remaniement ministériel	National
	Ministère de la Justice	Annuaire statistique	Annuelle	National, Régional
Agriculture, Elevage et Environnement	DSA/MDA	Annuaire statistique Enquête agricole	Annuelle	National
	DSA/ME	Annuaire statistique	Annuelle	National
	DPFICD	Rapport d'activités	Annuelle	National
Infrastructures	Ministère des Infrastructures	Annuaire statistique	Annuelle	National
	INSEED	Enquête	Annuelle	National
Protection sociale	MASF	Rapport d'activités	Annuelle	National
Consommation, revenus, actifs, indicateurs sociaux, conditions de vie	INSEED	Rapport d'enquête ECOSIT	Tous les 4-5 ans	National, Régional, Urbain et Rural
Priorités des ménages, perception, satisfaction des usagers	INSEED	Rapport d'enquête qualitative	Tous les 4-5 ans	National, Régional, Urbain et Rural

5.4.2. Habiliter les sources de données primaires

Les sources administratives utilisées à des fins statistiques sont peu nombreuses et ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes.

Les dispositifs de statistiques courantes dont les principaux sont issus des domaines de l'éducation et de la santé, sont confrontés à de multiples difficultés opérationnelles au niveau de l'enregistrement, de la collecte et du traitement des données.

Les données du budget de l'Etat, de l'agriculture, de l'élevage, du commerce extérieur et les DSF ne sont pas exhaustives ou disponibles en temps utile. En conséquence, les synthèses macro-économiques réalisées par traitement de ces données de sources administratives sont aussi peu fiables et pas toujours cohérentes entre elles.

A cette faiblesse des sources des données primaires, s'ajoutent la forte rétention de l'information et l'absence d'une culture statistique au niveau des détenteurs des données primaires que sont les ménages, les chefs d'entreprise et les responsables administratifs.

Les sources administratives constituent le socle d'un système statistique performant dans la mesure où elles peuvent être transformées à moindre coût en données statistiques régulières et disponibles moyennant un investissement sur le plan de la méthodologie de collecte et de traitement. Il est donc nécessaire d'améliorer de façon durable les sources administratives et de les exploiter à des fins statistiques.

Ce plan d'amélioration des sources administrative devra être amorcé par la réalisation de campagnes de communication/sensibilisation ciblées auprès des détenteurs de données primaires (ménages, entreprises, administrations, ONG et partenaires). Il faudra ensuite pour les principales sources, formuler et mettre en œuvre une méthodologie de consolidation, de traitement et de circulation des données statistiques ; cette méthodologie devra en particulier assurer la couverture exhaustive des faits, la fiabilité et la régularité des enregistrements, et la standardisation des formulaires d'enregistrement. Cette méthodologie doit être consignée dans un manuel de procédure et vulgarisée par le CPS. Et afin de faciliter l'utilisation des produits statistiques de ces sources administratives, il est prévu de développer et d'installer des logiciels de traitement de données statistiques, des bases de données et des systèmes d'information géographique ; les bases de données constituées seront rendues accessibles à partir de l'entrepôt national des données.

La réalisation de ce plan d'amélioration permettra d'atteindre les deux résultats suivants :

- ✓ L'exactitude et la fiabilité des données sont améliorées grâce à une collaboration effective des détenteurs de données primaires
- ✓ Les données de sources administratives sont harmonisées, standardisées et diffusées.

Pour accompagner la mise en œuvre des ces activités, le CPS doit identifier et publier la liste officielle des sources administratives nécessaires au SSN. Sur cette base, la méthodologie de consolidation, de traitement et de circulation des données statistiques sera élaborée par un groupe de travail mis en place par le CPS avec l'appui d'un consultant. Des ateliers et séminaires sont prévus pour valider et suivre régulièrement la mise en œuvre des méthodologies d'exploitation des sources administratives à des fins statistiques.

Les campagnes de communication/sensibilisations se feront avec l'appui de spécialistes en la matière.

Un expert national sera recruté pour une période de 3 ans et travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail mis en place par le CPS pour développer et installer dans les services demandeurs, des logiciels de traitement de données statistiques, des bases de données et des systèmes d'information géographique. Des ateliers et séminaires sont prévus pour approfondir et vulgariser ces travaux de développement informatique.

Dans le cadre du suivi de la SNRP, l'amélioration des données primaires porte en particulier sur la gouvernance administrative, politique et judiciaire, ainsi que sur la protection sociale. Et dans cette perspective, il est prévu la mise en place d'une méthodologie appropriée et d'une base de données statistiques sur ces deux domaines.

5.4.3. Relancer et développer la production statistique

La production statistique est limitée à quelques domaines statistiques confrontés à des degrés variables à de multiples difficultés méthodologiques et/ou opérationnelles au niveau des processus de collecte, de traitement et de diffusion des données : Comptes nationaux, Prix, Production industrielle, Commerce extérieur, Finances publiques, Balance des paiements, Statistiques monétaires, Agriculture, Elevage, Education et Santé.

Cette production courante est complétée par des statistiques tirées des sources de données d'enquêtes réalisées dans la période récente, et qui sont limitées sous l'angle des thématiques développées -EDST, ECOSIT, ESIT, Enquête VIH/SIDA, MICS et RGPH-.

En règle générale, Les statistiques produites ne sont ni diversifiées et ni désagrégées selon le genre et le niveau géographique.

Et aussi, des dispositifs qualifiables de prioritaires sont à ce stade non opérationnels ; il s'agit entre autres de l'Environnement, de l'Etat civil, de l'Emploi, du crédit et de l'épargne, de la Justice, et de l'Action sociale.

La relance et le développement de la statistique se basent sur l'objectif d'habilitation des sources de données primaires qui cible particulièrement la mise en place de méthodologies de consolidation et de traitement des données. Il faut toutefois aller au-delà des questions méthodologiques pour mettre en œuvre des actions spécifiques aux différentes filières statistiques et visant une production de données régulières, disponibles et mise aux normes en vigueur. Le plan d'action visant la relance et le développement de la statistique repose sur une coordination de l'ensemble des organes de productions statistique, un renforcement des capacités humaines et techniques. Un protocole de coopération devra être signé et mis en œuvre entre l'INSEED et les organes de production statistique, visant l'élaboration de manuels de procédures pour la collecte, le traitement et la transmission des données. Ces actions à mener portent sur les synthèses économiques, le suivi de la conjoncture, les prévisions économiques, le secteur réel de l'économie et les statistiques socio-démographiques.

5.4.3.1. Synthèses économiques

Sous cette rubrique, sont reprises les actions à réaliser relatives aux comptes nationaux, au secteur moderne de l'économie, à la conjoncture, aux finances publiques, au commerce extérieur, à la balance des paiements, et aux prévisions économiques.

Tableau n°6 : Besoins en informations liés à l'intégration régionale et à la surveillance multilatérale

Domaine	Principaux indicateurs	Fréquence souhaitée des données	Organisme producteur
Comptes nationaux	PIB, PNB	Annuelle	INSEED
Prix	IHPC	Mensuelle	INSEED
Balance des paiements	Exportations et importations des biens et services Solde extérieur courant	Annuelle	BEAC
	Réserves internationales	Mensuelle	BEAC
Monnaie et Crédit	Masse monétaire Bilans de la BEAC et du système bancaire Taux de change Taux d'intérêt	Mensuelle	BEAC
Dette extérieure	Stock de la dette contractée et garantie par l'Administration centrale	Trimestrielle	DD/MFB
	Dette extérieure brute	Bi-mensuelle	DD/MFB
Finances publiques	Recettes Dépenses Solde budgétaire Composition du financement	Trimestrielle	MFB

Comptes nationaux

Le processus de modernisation des comptes nationaux amorcé depuis 2007 en appliquant les principes du SCN93 à partir du module ERETES, doit se poursuivre. A fin 2010, sont produits les comptes de 2005, une nouvelle base de comptabilité nationale qui tient compte du changement structurel que connaît le Tchad avec l'entrée en production du pétrole. Mais la qualité des travaux est restée tributaire des possibilités de développement à court terme des sources statistiques de base et de recrutement de personnel compétent. Il s'avère qu'il y a une insuffisante appropriation du SCN93 pendant que cette norme est en train d'évoluer. La première action structurante à réaliser est une formation de mise à niveau sur le SCN93, le SCN 2008 et le module de traitement ERETES. Il faudra ensuite poursuivre le renforcement des capacités techniques par des séminaires, des ateliers, des voyages d'études et par une assistance technique de courte durée mais programmée dans le temps. Les apports du secteur informel dans la structure et la croissance de l'économie nationale seront mesurés sur la base de l'enquête ECOSIT 3 prévue dans le cadre de la présente stratégie. Des enquêtes légères et études spécifiques doivent être réalisées en complément de toutes les sources de données primaires ou par voie d'enquêtes. De plus, les concertations techniques portant sur les sources de données de base doivent donner l'occasion de discuter sur les résultats et la méthodologie des comptes nationaux et des autres agrégats macro-économiques. De façon spécifique, il doit

être institué au sein du CPS, une sous-commission chargée d'examiner et de valider les statistiques macro-économiques.

L'amélioration des comptes nationaux bénéficiera aussi du renforcement des dispositifs du secteur moderne de l'économie, par des appuis à la collecte, au traitement et à l'analyse des données de l'activité pétrolière, des transports, du tourisme et des services postaux et financiers. Ces appuis viseront un fonctionnement régulier des dispositifs statistiques, des expertises, des formations continues et la réalisation annuelle de l'enquête sur les transports.

Conjoncture

Cette volonté de maîtrise des données structurelles de l'économie va de pair avec la nécessité de consolider le dispositif de statistiques et d'analyses conjoncturelles, afin de faciliter la prise de décision par les pouvoirs publics et les acteurs économiques. Les actions prévues portent sur la rénovation de l'IHPC, la réalisation d'une enquête trimestrielle de conjoncture et la publication de notes et bulletins de conjoncture sur une base trimestrielle. Des travaux méthodologiques seront réalisés pour améliorer la production des indices de production industrielle et du commerce extérieur. Et sur le plan du renforcement des capacités techniques, il est prévu de réaliser régulièrement des ateliers/séminaires et des voyages d'études.

L'enquête de conjoncture a comme base de sondage le répertoire national des entreprises et établissements, construit sur la base des différentes sources administratives et qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un dispositif intégré de statistiques d'entreprises. Ce dispositif comprend un Recensement Général des Entreprises et des Etablissements, et le traitement informatique des DSF à collecter annuellement et de manière exhaustive.

Finances publiques

Dans le domaine des finances publiques, le dispositif statistique fait intervenir plusieurs acteurs dont les principaux sont la DGT, la DGB, la DGDDI et la DGI. Les actions prévues visent la mise en place d'un dispositif intégré des statistiques des finances publiques, centré sur le suivi budgétaire et la responsabilité de diffusion des résultats statistiques. Ces actions portent sur la réalisation d'un atelier de formation sur la nouvelle nomenclature budgétaire, et une formation sur la méthodologie de suivi du budget de l'Etat. Elles sont complétées par la production d'un bulletin trimestriel des statistiques des finances publiques, ainsi que par des appuis techniques et des enquêtes portant sur le suivi des dépenses jusqu'à destination. Ces actions intègrent aussi l'élaboration du rapport économique, financier et social (REFS) accompagnant le projet de budget de l'Etat à l'Assemblée Nationale. Et afin de s'assurer de leur exactitude et de leur fiabilité, les statistiques des finances publiques doivent faire l'objet d'un examen par le Comité de mise en cohérence des comptes macro-économiques (secteur réel, finances publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) devant être mis en place par le CPS. Cette mise en cohérence des statistiques macro-économiques, est complémentaire aux travaux des trois comités mis en place par arrêté du MFB : Comité du TOFE, Comité de cadrage macroéconomique et Comité de surveillance multilatérale.

Commerce extérieur

Dans le domaine des statistiques du commerce extérieur, il s'agit de consolider le dispositif actuel par des actions visant l'extension de la collecte et le traitement des données douanières

par SYDONIA++, la finalisation du domaine EUROTRACE et la conception d'une base de données ACCESS pour les informations des bureaux douaniers non encore informatisés. Il est prévu aussi de renforcer les capacités de traitement et d'analyse par la réalisation d'ateliers et séminaires. Et l'examen de la qualité et la validation des statistiques du commerce extérieur se feront dans le cadre des travaux du Comité de mise en cohérence des statistiques macro-économiques.

Balance des paiements

L'amélioration de la qualité des statistiques de balance des paiements passe par cette consolidation du dispositif du commerce extérieur, et par la réalisation de l'Enquête Balance de Paiements et Suivi des Capitaux Privés Etrangers. Elle passe aussi par le renforcement des capacités humaines à travers le recrutement de cadres et la formation continue. L'amélioration de la qualité des données passe aussi par une sensibilisation accrue des agents économiques détenteurs d'informations de base. L'amélioration des sources statistiques à la base de la confection des statistiques de balance des paiements doit aussi se faire dans le cadre de coordination et de mise en cohérence des statistiques macro-économiques, devant être mis en place par le CPS.

Prévisions économiques

Le rôle de la statistique comme outil de pilotage et de suivi de l'économie nationale, passe aussi par l'élaboration des prévisions de l'économie à court, moyen et long terme. Au stade actuel, les besoins se recentrent sur la mise en place d'un nouveau modèle macroéconomique devant permettre de faire des prévisions et simulations à des fins budgétaires. Il s'agit en somme de développer un nouveau modèle de prévisions économiques de court terme tenant compte du processus de modernisation des comptes nationaux, et d'élaborer le cadrage macro-économique et budgétaire. Ces activités doivent être complétées par un renforcement des capacités humaines à travers des ateliers, des séminaires et de formations continues.

La mise en œuvre de ces activités permettra d'atteindre deux résultats suivants :

- Les comptes nationaux sont élaborés selon la norme en vigueur et diffusés dans les délais requis
- Les outils d'analyse et de prévision économiques sont mis en place et permettent de suivre et d'évaluer les mesures de politique économique.

L'INSEED est le principal acteur en matière d'élaboration des synthèses économiques. La DEP/DGB et la BEAC sont aussi des acteurs importants. Pour arriver à produire des statistiques économiques de qualité, il est indispensable de renforcer les sources de données primaires sur le plan des méthodologies de collecte et de traitement de l'information. L'élaboration des agrégats macro-économiques du secteur réel, des finances publiques, du secteur extérieur et du secteur monétaire, repose sur les mêmes ensembles de sources de données. Il est donc indispensable de mettre en place dans le cadre du CPS, un Comité de mise en cohérence des comptes macro-économiques.

En matière de prévision économique, les activités sont développées dans le cadre des travaux du Comité de cadrage macroéconomique et budgétaire, composé de toutes les directions générales et la DEP du MFB, de la Cellule Economique, de l'INSEED, de la Direction de la Programmation et des Ressources Extérieures (MEP) et de la BEAC.

5.4.3.2. Statistiques du monde rural

Sous cette rubrique, sont reprises les actions à réaliser relatives aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement.

Agriculture

Dans le domaine des statistiques agricoles, les actions prévues visent la mise en place d'un dispositif intégré qui comprend :

- la réhabilitation des sources d'informations de routine et du Système d'Information des Marchés Agricoles (SIM-A) ;
- la réalisation d'un Recensement Général de l'Agriculture (RGA), la réalisation d'une Enquête Agricole Permanente (EAP) et la réalisation d'une Enquête de Suivi des Cultures Maraîchères et Fruitières (ESCMF)

Cette réhabilitation passe par un inventaire des sources ainsi que par la définition d'une méthodologie de collecte et de traitement des statistiques courantes de l'agriculture. Elle vise aussi, la relance des activités du SIM-A, l'extension de marchés à suivre et la révision de la méthodologie de collecte et de traitement en collaboration avec l'INSEED et les principaux acteurs.

Le RGA vise à produire des informations sur la structure du secteur agricole et à actualiser la base de sondage des enquêtes. Il s'agit de poursuivre à partir du RGA, le cycle annuel de l'enquête agricole permanente avec un élargissement de son échantillon d'une part, et de développer une méthodologie d'Enquête de Suivi des Cultures Maraîchères et Fruitières (ESCMF) d'autre part.

Des séminaires et ateliers seront régulièrement organisés pour examiner et valider les méthodologies, les outils de collecte et de traitement, ainsi que les résultats statistiques dans le domaine de l'agriculture. Et l'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de collecte, de traitement et d'analyse.

Encadré n°3 : Références utiles sur les statistiques agricoles

Les statistiques agricoles proviennent des différentes sources des données. A travers une base des données, les décideurs et les chercheurs peuvent consolider les données à partir de thématiques régionales telles que la production, les échanges commerciaux et la consommation dans le but d'étudier les interactions et les processus dans le cadre du suivi des objectifs relatifs à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. A cet effet, dans chaque pays, le Gouvernement apporte un appui substantiel aux services producteurs des statistiques agricoles pour leur fonctionnement et la formation de leur personnel.

Pour avoir des données statistiques plus exhaustives dans un pays, la FAO recommande l'organisation d'un recensement Général de l'agriculture (RGA), dont les aspects techniques sont développés dans document méthodologique intitulé "[System of Integrated Agricultural Censuses and Surveys - World Programme for the Census of Agriculture 2010](#)".

Dans une autre publication intitulée "**Sampling Methods for Agricultural Surveys, FAO Statistical Development Series N° 3, 1989**", est spécifiée et discutée la méthode de sondage dans les recensements agricoles.

Pour plus de renseignements sur les statistiques de l'agriculture, consultez le site de la FAO à l'adresse suivante : <http://www.faostat.fao.org>

Elevage

Dans le domaine des statistiques de l'élevage, il est prévu de poursuivre la réalisation du Recensement Général de l'Elevage (RGE) et de réhabiliter le Système d'Information des Marchés du Bétail (SIM-B).

Le RGE vise à produire des informations sur la structure du secteur de l'élevage et à mettre en place une méthodologie et un dispositif de collecte et de traitement des statistiques courantes. La réhabilitation du SIM-B vise la relance des activités, l'extension de marchés à suivre et la révision de la méthodologie de collecte et de traitement en collaboration avec les principaux acteurs, l'INSEED et la BEAC en particulier. Le principal résultat attendu est la mise en place et la mise à jour d'une base de données informatisées fiables sur le secteur de l'élevage.

Il est prévu de renforcer les capacités techniques par la formation des agents au traitement et à l'analyse des données en utilisant des logiciels adaptés. Des séminaires et ateliers seront régulièrement organisés pour examiner et valider les méthodologies, les outils de collecte et de traitement, ainsi que les résultats statistiques. Et l'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de collecte, de traitement et d'analyse.

Encadré n°4 : Références utiles sur les statistiques de l'élevage

Les statistiques d'élevages à l'instar des statistiques agricoles proviennent des différentes sources des données et présentent des caractéristiques semblables. L'importance de la collecte et de la publication des données statistiques sur l'élevage ainsi que les difficultés afférentes à leur consolidation pour une large possibilité de niveau de comparaison internationale eu égard aux concepts, définitions et classifications, sont illustrées dans le Chapitre 1 (du document intitulé "Collecting Data on Livestock, FAO Statistical Development, series n° 4, 1992" sur les produits de l'élevage. Ce document fait notamment allusion à : l'effectif du cheptel, les indicateurs applicables à toutes les espèces d'élevage (effectif total, les femelles en âge de procréer au moment de la collecte, les naissances vivantes, les décès, les têtes exportées, etc.), la production suite à l'abattage des animaux, le produit de l'élevage issu des animaux vivants, les concepts/définitions/traitement et pertinentes recommandations relatives à la production de l'élevage.

Pour plus de renseignements sur les statistiques de l'élevage, consultez le site de la FAO à l'adresse suivante : <http://www.faostat.fao.org>

Environnement

Dans le domaine de l'environnement, les statistiques sont rares. Les activités devront démarrer par la mise sur pied d'une coordination des organismes producteurs de statistiques environnementales, le renforcement de la synergie entre les intervenants et l'harmonisation des outils méthodologiques. Sur cette base, il sera possible de créer et de mettre à jour une base de données des statistiques courantes sur l'environnement et d'envisager la réalisation d'enquêtes spécifiques sur les filières émergentes.

Des séminaires et ateliers seront régulièrement organisés pour examiner et valider les méthodologies, les outils de collecte et de traitement, ainsi que les résultats statistiques dans le domaine de l'environnement.

La mise en œuvre de l'ensemble des activités permettra d'atteindre le résultat suivant :

- ✓ Les statistiques du monde rural sont produites et servent à la définition et au suivi de la politique de développement rural et de sécurité alimentaire.

Trois principaux acteurs interviennent dans les domaines des statistiques du monde rural, avec des capacités d'intervention très différenciées et un positionnement institutionnel qui ne leur permet pas une autonomie de gestion des activités statistiques. Il s'agit de :

- La Division de la Statistique Agricole
- La Direction des Statistiques et des Archives (MERA)
- La Division de la Statistique, de la Documentation et des Archives (Ministère de l'Environnement).

La relance de la production statistique dans ces trois domaines ne serait durable que si ces contraintes sont levées et que s'instaure une coordination régulière des activités statistiques afin de parvenir à terme, à une meilleure intégration intersectorielle des dispositifs de statistiques du monde rural. Et l'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de collecte, de traitement et d'analyse.

5.4.3.3. Autres dispositifs statistiques prioritaires

Sous cette rubrique, sont reprises les actions à réaliser relatives aux secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du travail, de la micro finance, de l'état civil et de la démographie.

Education

Les statistiques scolaires reposent sur un ensemble de sources de données non concordantes portant atteinte à la crédibilité des données statistiques publiées ; et les outils de collecte des données ne permettent pas de couvrir les besoins prioritaires liés au pilotage du secteur éducatif à tous les niveaux d'enseignement. La première série d'activités porte donc sur la définition d'une méthodologie de collecte et de traitement des statistiques courantes de l'éducation, qui élargit le champ statistique aux variables liées aux ressources humaines, aux équipements, et aux données macro-financières. Dans ce cadre, les supports de collecte existants doivent être améliorés et des mécanismes de coordination des différents acteurs doivent être mis en place afin de fédérer les synergies pour produire des données de meilleure qualité à tous les niveaux d'enseignement.

Les campagnes statistiques annuelles doivent être envisagées avec des formations des planificateurs des DREN, IDEN et IPEP en techniques de collecte et de traitement des données, ainsi qu'avec des formations des chefs d'établissement à la compréhension et au remplissage des questionnaires.

A terme, le traitement des données devra être réalisé au niveau régional et des actions de formation sont prévues pour les planificateurs des DREN, IDEN et IPEP aux différents logiciels et à la production des annuaires et tableaux de bord régionaux. Dans cette perspective, il est prévu de doter la DAPRO et les structures déconcentrées, en équipements informatiques et logistiques. Et des procédures de contrôle de qualité des données et de remontée de l'information vers le niveau central, vont devoir être mises en place.

Des séminaires et ateliers seront régulièrement organisés pour examiner et valider les méthodologies, les outils de collecte et de traitement, ainsi que les résultats statistiques.

L'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de collecte, de traitement et d'analyse.

La réalisation de ces activités permettra d'améliorer la qualité des statistiques compilées dans l'Annuaire au niveau national et de produire et diffuser les statistiques scolaires au niveau régional.

Encadré n°5 : Références utiles sur les statistiques scolaires

Pour l'élaboration et la production des statistiques scolaires, des métadonnées sont régulièrement utilisées et ces données détaillées permettent des comparaisons entre pays sur le plan éducatif. Les indicateurs harmonisés conformément aux définitions et aux méthodologies adoptées par l'OCDE sur l'éducation aident dans la prise de décision et au développement des programmes dans le domaine de l'éducation.

Les informations collectées dans le domaine de l'éducation sont relatives entre autres, aux effectifs scolarisés, à la performance scolaire, aux caractéristiques du système éducatif, aux dépenses publiques et privées en matière d'éducation, aux ressources humaines et physiques, au niveau de la formation de la population adulte, et l'absorption des jeunes diplômés par le marché de travail.

L'UNESCO a en place depuis 1991, un programme des Systèmes nationaux d'information statistique sur l'éducation (SISED). Il s'agit du programme d'action défini dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les statistiques de l'éducation mis en place par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). De plus, l'Institut Statistique de l'UNESCO (www.uis.unesco.org) a mis en place en collaboration avec l'OCDE, le Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM) qui a pour objectif de développer des indicateurs statistiques relatifs aux politiques d'éducation

Pour plus de renseignements sur les statistiques scolaires, consultez le site de l'UNESCO à l'adresse suivante : <http://www.stats.uis.org>

Santé

Dans le domaine des statistiques sanitaires, les principales difficultés sont : la faiblesse de coordination, la tenue des registres, les besoins non couverts, la complétude de l'information et le contrôle des données. Les activités prioritaires portent en premier lieu, sur l'identification des besoins d'information, la conception et la production d'outils harmonisés de collecte et d'exploitations des données.

L'organisation de la collecte des RMA doit débiter par le recyclage des agents de collecte et la formation des détenteurs des formations sanitaires privées en SIS.

A terme, il est prévue une décentralisation du traitement des données du SIS. Dans cette perspective, il est prévu de réaliser une formation des opérateurs de saisie des 22 DSR à l'utilisation du logiciel GESIS et de mettre en place des procédures de contrôle des données, de validation et de remontée des informations au niveau national.

Sur le plan des analyses, il est prévu de mettre en place un Observatoire de la santé et de former les équipes-cadres de district (ECD) en matière d'interprétation et d'analyse des indicateurs.

Des séminaires et ateliers seront régulièrement organisés pour examiner et valider les méthodologies, les outils de collecte et de traitement, ainsi que les résultats statistiques. Le renforcement des capacités humaines se poursuivra par la formation initiale en SIS dans les

écoles régionales de santé, publiques et privées. Et l'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour le renforcement des capacités en méthodes statistiques de collecte, de traitement et de production des données et analyse sur la situation sanitaire, en s'appuyant sur les statistiques de routine.

La réalisation de ces activités permettra d'améliorer la qualité des statistiques compilées dans l'Annuaire au niveau national (Tome A) et de produire et diffuser les statistiques sanitaires au niveau régional (Tome B).

Encadré n°6 : Références utiles sur les statistiques sanitaires

Les statistiques sanitaires comprennent à la fois les données empiriques et les estimations relatives à la santé, telles que la mortalité, la morbidité, les facteurs de risque, la couverture sanitaire et le système de santé. La production et la dissémination des statistiques sanitaires sont la principale des activités confiées par les Etats membres à l'OMS à travers leurs constitutions. Les Programmes de l'OMS compilent une large gamme des statistiques qui jouent un rôle clé en faveur des questions sanitaires, du suivi et d'évaluation des programmes de santé et des appuis en matière d'assistance technique aux différents pays.

Un noyau de groupe d'indicateurs est sélectionné suivant leur pertinence dans le domaine de la santé globale, la disponibilité des données, la précision et la comparabilité des estimateurs, et est publié annuellement dans un rapport intitulé statistiques sanitaires mondiales. Ce sont environ 50 indicateurs subdivisés en 6 grands domaines : ils couvrent la mortalité et la prise en charge des maladies, les facteurs de risque, les contributions au service de santé, la différenciation dans les résultats et les couvertures sanitaires, aussi bien les statistiques socio-démographiques. De manière plus explicite, les 6 domaines sont :

- **Mortalité et état de santé** : Charge de morbidité estimée, Causes de décès, Espérance de vie et Mortalité ;
- **Maladies** : Tuberculose, Paludisme et VIH/SIDA ;
- **Couvertures par différents services** : Vaccination, Santé maternelle et néonatale, Santé de l'enfant ;
- **Facteurs de risque** : Alcool, Nutrition, Excès pondéral, Obésité et Tabac ;
- **Système de santé** : Agrégats de la santé et Personnel de santé ;
- **Statistiques sociodémographiques** : Instruction, Age, etc.

Dans l'avenir, il est important qu'un système de statistique sanitaire fournisse des informations sur les maladies liées à la pauvreté y compris le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, les maladies en voies de disparition ou d'éradication (Vers de guinée, lèpre, filariose) et les épidémies ou infections émergentes telles que la méningite, le choléra, la fièvre jaune, et les infections contagieuses résistantes aux traitements. La base de données qui sera mise en place au sein du système doit être mise régulièrement à jour avec des informations épidémiologiques complémentaires et postée sur le Net pour plus d'accessibilité.

Pour plus de renseignements sur les statistiques sanitaires, consultez le site de l'OMS à l'adresse suivante : <http://www.oms.org> ou <http://www.who.int>

Emploi et travail

Les données sur l'emploi et le travail sont insuffisantes ou vétustes. Avec l'importance grandissante de la problématique de l'emploi, il faudra anticiper sur une demande croissante et exigeante de statistiques du marché du travail. Les activités prioritaires portent sur la consolidation des systèmes d'informations de l'OBSEFE, de l'ONAPE et de la CNPS, et l'intégration et l'exploitation des variables liées à l'emploi dans les enquêtes auprès des entreprises ou des ménages.

Sur le plan méthodologique, il est prévu d'une part, d'élaborer et de mettre à jour un répertoire descriptif des emplois et métiers, et d'autre part, d'harmoniser les concepts et les

outils de collecte. De plus, il est prévu de mettre à jour le répertoire de l'offre nationale de formation professionnelle.

Sur le plan de la collecte et du traitement des données, il est prévu de rénover la base de données SERSY de la CNPS, et de mettre en place une base de données de l'emploi et de la formation professionnelle.

En plus des données de routine, la réalisation de l'ECOSIT 3 permettra de disposer des statistiques sur l'emploi qui feront l'objet d'analyses approfondies. La dimension de l'emploi sera aussi appréhendée à partir de l'enquête annuelle de conjoncture qui serait réalisée auprès des entreprises, et aussi des enquêtes auprès des ménages à réaliser durant la période de la SNDS.

L'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de collecte, de traitement et d'analyse.

Micro finance

Les institutions de la micro finance constituent un levier de développement économique dans le sens où au-delà de la monnaie et des transactions financières, elles contribuent à la réduction de la vulnérabilité économique en accroissant les capacités et l'esprit d'initiative des individus, et en contribuant au resserrement des liens sociaux. Au stade actuel, ces dimensions ne sont pas statistiquement appréhendées et il est nécessaire de mettre sur pied un système d'information de l'ensemble des institutions financières formelles et informelles, qui vise à retracer leur activité (micro-crédits et épargne), leur clientèle, les performances du portefeuille, et les résultats générés en termes de dimensions économiques et sociales.

Il s'agit dans le cadre de la SNDS, de concevoir et de mettre en œuvre un dispositif intégré de statistiques de la micro finance qui sera piloté par le Ministère en charge des micro-crédits et de l'épargne.

La première série d'activités porte donc sur la structuration du service statistique et la définition d'une méthodologie de collecte et de traitement des statistiques courantes auprès des institutions formelles et informelles de la micro finance. Dans ce cadre, les supports de collecte et les mécanismes de coordination des différents acteurs doivent être mis en place afin de fédérer les synergies pour produire des données de meilleure qualité à tous les niveaux d'intervention de la micro finance.

La définition de cette méthodologie de collecte et des mécanismes de coordination entre les acteurs, devra s'accompagner d'un développement d'un outil informatique pour gérer la masse d'informations sur la micro finance, et créer une base de données devant servir à des analyses approfondies.

Au-delà des statistiques de routine, il est prévu de réaliser en 2013, une enquête d'évaluation d'impact de la micro finance sur les conditions de vie des ménages, pour mieux apprécier les résultats générés en termes de dimensions économiques et sociales.

Des séminaires et ateliers seront régulièrement organisés pour examiner et valider les méthodologies, les outils de collecte et de traitement, ainsi que les résultats statistiques. Et

l'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de collecte, de traitement et d'analyse.

Etat civil

Les statistiques d'état civil font défaut. Les activités prioritaires visent la redynamisation de l'état civil par l'extension progressive de la couverture géographique et le renforcement des capacités.

Il s'agit en premier lieu de mettre en place une coordination de l'état civil. Il s'agit ensuite de créer les conditions nécessaires pour améliorer les niveaux de l'enregistrement, de la centralisation et de l'exploitation des données de l'état civil ; celles-ci portent en particulier sur la mise en place des textes juridiques et réglementaires instituant la gratuité des enregistrements et des statistiques de l'état civil, la sensibilisation des populations sur l'importance de l'état civil, la confection et la diffusion des recueils des textes juridiques sur l'état civil.

La mise en place des systèmes d'enregistrement fiables passe par la formation/recyclage des agents et officiers d'état civil sur la réforme de l'état civil, la collecte et le traitement des données. Elle passe aussi par la mise en œuvre d'un mécanisme d'archivage des données statistiques des faits d'état civil, ce qui implique de doter de tous les centres d'état civil d'ordinateurs et de générateurs. Il est prévu de démarrer la collecte des données d'état civil à N'Djamena et de l'étendre progressivement dans les sous-préfectures.

Des séminaires et ateliers seront régulièrement organisés pour examiner et valider les méthodologies, les outils de collecte et de traitement, ainsi que les résultats statistiques. Et l'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de collecte, de traitement et d'analyse.

Démographie

Il s'agit de poursuivre le traitement, l'analyse et la diffusion des données du RGPH2. Dans ce cadre, il est prévu de recourir à des consultants nationaux et internationaux pour l'analyse, de réaliser des ateliers et séminaires, de publier et de diffuser les résultats détaillés du RGPH2.

L'appui technique des institutions spécialisées sera sollicité pour renforcer les capacités de traitement et d'analyse des données du RGPH2.

Production périodique des données

Dans les domaines des statistiques socio-démographiques, l'amélioration de la qualité des productions périodiques des données par voie d'enquêtes passe par la réalisation des enquêtes suivantes :

- Enquête multidimensionnelle sur les privations et la vulnérabilité
- Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3)
- Enquête Démographique et de Santé du Tchad (EDST3)
- Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Tchad (EPPT).

La mise en œuvre des activités dans ces différents domaines statistiques permettra d'atteindre le résultat suivant :

- ✓ Les données socio-démographiques sont régulièrement produites et permettent de suivre l'évolution des conditions de vie des ménages et de la pauvreté.

Dans les domaines des statistiques socio-démographiques, les principaux acteurs sont : l'INSEED, la DAPRO, la DSIS, la DAPEC, l'OBSEFE, l'ONAPE et la CNPS. En plus du renforcement des capacités opérationnelles, il est nécessaire d'assurer une coordination afin de parvenir à une mise en cohérence des méthodologies et une à convergence des résultats statistiques.

Tableau n°7 : Programme d'enquêtes 2011-2015

Opérations statistiques	Année de démarrage
Enquêtes périodiques	
Recensement Général de l'Elevage	2010
Enquête Consommation / Emploi / Secteur Informel (ECOSIT3)	2011
Enquête pour la rénovation de l'IHPC/CEMAC	2011
Enquête multidimensionnelle sur les privations et la vulnérabilité	2011
Recensement général de l'agriculture	2012
Recensement général des entreprises et établissements	2012
Enquêtes sur la formation des marges commerciales (Comptes nationaux)	2012
Enquêtes sectorielles spécifiques pour les besoins des comptes nationaux	2012
Enquête suivi des dépenses à destination dans le secteur de l'éducation	2012
Enquêtes spécifiques sur les filières émergentes dans le domaine de l'environnement	2012
Enquête suivi des dépenses à destination dans le secteur de la santé	2013
Enquête démographique et de santé (EDTS 3)	2013
Enquête d'évaluation d'impact de la micro finance	2013
Enquête de suivi des cultures maraîchères et fruitières	2014
Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Tchad (EPPT)	2014
Enquête Consommation / Emploi / Secteur Informel (ECOSIT4)	2015
Enquêtes permanentes annuelles	
Enquête sur les indicateurs du programme national de transport	2011
Enquête agricole permanente	2011
Enquête de balance des paiements et de suivi des capitaux privés étrangers	2011
Enquête de conjoncture	2011

6. Conditions de réussite de la mise en œuvre de la SNDS

6.1. Coûts et financements

L'ensemble des coûts pour la mise en œuvre de la SNDS s'élève à 35,7 milliards de FCFA sur une période de 5 ans. Ce coût de développement du système statistique représente à peine 1 % du budget global de la SNRP 2008-2011, ce qui est raisonnable si l'on considère que généralement 5 % des financements sont consacrés à la gestion et au suivi et évaluation des programmes. Mais ce coût n'est pas exhaustif puisqu'il ne prend pas en compte les charges liées aux ressources humaines et plus généralement au fonctionnement courant des services, ainsi que les coûts qui seront évalués dans le cadre de la formulation du Schéma Directeur de l'Informatique et du Plan d'amélioration du cadre de travail au sein du SSN.

La structure des coûts confirme la priorité accordée à la relance et au développement d'une production statistique de qualité, ainsi qu'au renforcement des capacités humaines qui absorbent respectivement 83,2 % et 7,8 % du coût total de la SNDS.

Le renforcement des capacités représente 30,5 % du coût global de la SNDS. Cette catégorie regroupe la formation, les infrastructures matérielles et logistiques, et l'assistance technique. En matière d'assistance technique extérieure, il est prévu un poste de conseiller technique sur une période de 3 ans pour accompagner la mise en œuvre de la SNDS, un expert-démographe pour finaliser en 2011 l'analyse des données du RGPH2, et 243 mois/hommes d'expertise des institutions spécialisées pour accompagner sur l'ensemble de la période, la réhabilitation des principaux dispositifs statistiques. Et en matière de développement des ressources humaines qualifiées pour répondre aux besoins de l'ensemble du Système Statistique National, il est prévu de :

- Former chaque année dans les écoles africaines spécialisées : 2 Ingénieurs Statisticiens-Economistes, 4 Ingénieurs Démographes, 6 Ingénieurs de Travaux Statistiques, 10 Adjointes Techniques de la Statistique et 5 Licenciés en Statistique ou Informatique. La durée de chacune des formations citée varie de 2 à 4 ans ;
- Organiser une formation ad-hoc de 40 cadres moyens avec l'appui d'un institut spécialisé axée sur la pratique statistique ;

Et livrer 487 mois/hommes de formation continue au personnel du Système Statistique National.

Le fonctionnement représente 69,5 % du coût total de la SNDS, et couvre les dépenses courantes ainsi que les activités de production, de publication /diffusion, de planification et de coordination statistique. Les coûts de fonctionnement sont liés en grande partie aux opérations d'enquêtes et de recensements, dont les principales -RGE, RGA, EPA, ECOSIT 3 et 4, EDST 3 et RGEE- ont un coût évalué à 13,8 milliards de francs, soit 55,5 % du total en coût de fonctionnement et 38,6 % du coût global de la SNDS.

Par ailleurs, la parfaite opérationnalité de la SNDS, nécessite la mobilisation de 50,9 % environ du financement attendu dès les deux premières années, et jusqu'à 71,4 % les trois premières années. Cette situation s'explique par le fait qu'au démarrage de la SNDS, il est prévu de réaliser deux grandes opérations statistiques (RGE, ECOSIT 3) d'un coût total de 4,6 milliards de francs avec un financement acquis à hauteur de 80,2 % ; il est aussi prévu de réaliser à la deuxième année, le RGA avec un coût global de 3,9 milliards dont le financement est à rechercher. Globalement, le financement acquis ou en négociation est de 5,2 milliards de francs pour amorcer la mise en œuvre de la SNDS.

Tableau n°8 : Ventilation des financements acquis par composante et par bailleur (en millions de francs)

Composante	Montant	Bailleurs
Financement des bourses d'études	118,3	Coopération française
	181,0	UNFPA
	43,5	CEMAC
Appuis au traitement et à l'analyse du RGPH2	312,0	UNFPA
Enquête multidimensionnelle sur les privations et la vulnérabilité	272,0	UNICEF
Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3)	1 500,0	BM
Extension de la collecte et traitement des données douanières par SYDONIA++	419,9	Etat, PNUD, UE, CNUCED
Recensement Général de l'Elevage	403,8	Etat
	1 790,9	BAD, FAO ⁴
Assistance technique	69,5	Coopération française
	63,9	BAD
Ensemble	5 174,2	

Par ailleurs, la parfaite opérationnalité de la SNDS, nécessite la mobilisation de 50,9 % environ du financement attendu dès les deux premières années, et jusqu'à 71,4 % les trois premières années. Cette situation s'explique par le fait qu'au démarrage de la SNDS, il est prévu de réaliser deux grandes opérations statistiques (RGE, ECOSIT 3) d'un coût total de 4,6 milliards de francs avec un financement acquis à hauteur de 80,2 % ; il est aussi prévu de réaliser à la deuxième année, le RGA avec un coût global de 3,9 milliards dont le financement est à rechercher. Globalement, le financement acquis ou en négociation est de 5,2 milliards de francs pour amorcer la mise en œuvre de la SNDS.

Le financement de la mise en œuvre de la SNDS se fera à travers la mobilisation des ressources nationales, des contributions des partenaires au développement et des ressources que généreront les structures du SSN. Cette mobilisation des financements obéira aux stratégies suivantes :

- ✓ L'augmentation en termes de proportion, de la quote-part de la redevance statistique destinée à la production statistique. L'application de cette redevance statistique inscrite dans la loi statistique devra être faite sur les importations et les exportations, y compris celle du pétrole ;
- ✓ La mobilisation de dotations budgétaires des départements ministériels pour le renforcement de leur propre capacité statistique ;
- ✓ Le financement par les programmes et projets d'envergure nationale ou régionale. Ces programmes et projets sont en règle générale mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, selon une approche sectorielle globale. Un volet « Base de données statistiques » doit être prévu dans le cadre du suivi/évaluation pour financer la production répondant aux besoins d'évaluation globale des programmes et projets. Et les services de production statistiques doivent être préparés à exploiter toutes les facilités de financement offertes ;

⁴ Financement en cours de négociation

- ✓ Des financements spécifiques recherchés auprès des partenaires techniques et financiers intéressés par le renforcement des capacités statistiques ;
- ✓ L'utilisation des facilités sous-régionales d'intégration (CEMAC), régionales et internationales ;
- ✓ Une contribution du secteur privé à travers le Patronat et la Chambre de Commerce
- ✓ Le renforcement des ressources propres du SSN par la création des régies de recettes et dépenses au sein des SSP, l'objectif visé étant de recouvrer au moins le coût des supports par la vente de certains produits, et donc d'assurer un approvisionnement régulier et pérenne pour cet intrant indispensable à la production.

Tableau n°9 : Coûts de la SNDS par catégorie et par objectif stratégique (en millions de francs)

Axe	Objectifs stratégiques	Fonctionnement	Investissement	Total
Amélioration de la gouvernance statistique	Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux	48,0	12,0	60,0
	Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique	232,2	0,0	232,2
	Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques	46,3	511,3	557,5
	Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN	6,0	251,0	257,0
Consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique	Comblir les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates	30,0	56,0	86,0
	Doter les Unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés	162,0	478,4	640,4
	Développer et motiver les ressources humaines	225,0	2 579,3	2 804,3
Amélioration et facilitation de l'utilisation des produits statistiques	Faciliter l'accès aux données produites	74,0	53,0	127,0
	Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision	94,0	16,0	110,0
Améliorer la qualité de la production statistique	Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité des données produites	461,4	190,0	651,4
	Habiller les sources de données primaires	396,0	84,0	480,0
	Relancer et développer la production statistique	23 062,6	6 653,2	29 715,8
	TOTAL	24 845,2	18 884,3	35 729,4

La réussite de la mise en œuvre de la SNDS est fonction de l'engagement des autorités nationales et de l'appui technique et financier des partenaires au développement. La redevance statistique inscrite dans la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques constitue un signal fort de cet engagement. La mise en œuvre de cette disposition devra permettre de dégager au moins 50 % des besoins de financement de la SNDS, pour garantir la durabilité du système et la pérennité des actions entreprises. Sur cette

base, la quote-part de la redevance statistique à affecter au développement des capacités du SSN devrait être portée à 12 % de la redevance statistique calculée sur la base des importations et des exportations, y compris celles du pétrole. Cette quote-part de 12 % inclut la redevance statistique versée à l'INSEED⁵ et ne comprend pas celle accordé à la Douane⁶ pour le développement de SYDONYA.

La mobilisation des ressources au titre de la redevance statistique permettra de prendre en charge la production statistique courante et d'une façon générale, le fonctionnement du SSN. La prise en charge des enquêtes, des recensements, des investissements nécessaires pour l'équipement des structures chargées de la production statistique, et de l'assistance technique, sera sollicitée auprès des partenaires au développement, à travers les mécanismes de financements des programmes et projet, ou auprès du secteur privé.

La gestion des ressources et le suivi de la mobilisation effective des moyens requis en faveur du SSN reposent sur les modalités de mise en œuvre et de suivi de la SNDS, qui reposent sur le processus de formulation et de mise en œuvre du Programme Statistique National annuel.

6.2. Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SNDS repose sur le cadre défini par la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques et ses décrets d'application.

6.2.1. Mise en œuvre

Les différents acteurs responsables de la mise en œuvre de la SNDS sont :

- le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) ;
- le Ministère de l'Economie et du Plan assurant la tutelle de l'INSEED et la Présidence du CSS ;
- le Comité des Programmes Statistiques (CPS) ;
- et l'INSEED.

Et sur le plan opérationnel, le CPS définira le Programme annuel d'activités statistiques sur la base de la SNDS, ainsi que les modalités de son financement. Il veillera à la bonne exécution des activités programmées. Le CPS offre un cadre de concertation avec les partenaires au développement qui y sont membres à titre d'observateurs.

Le CSS approuvera le Programme annuel d'activités statistiques et à l'examen des rapports de suivi et d'évaluation de la SNDS.

Le Ministre de l'Economie et du Plan, Président du CSS, assurera la maîtrise d'ouvrage de la SNDS qu'il délèguera aux Ministres sectoriels qui l'exerceront chacun dans son domaine de compétence. Les activités prévues dans le Programme annuel font l'objet d'un arrêté du Ministre qui préside le CSS.

⁵ L'INSEED bénéficie depuis 2005 d'une quote-part de la redevance statistique fixé à 8 % mais calculée dans les faits, sur la base des importations.

⁶ La Douane bénéficie d'une quote-part pour le développement de SYDONIA fixé en 2010 à 5 % de la redevance statistique calculée sur la base des importations et des exportations.

L'INSEED est chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de la SNDS. A cette fin, son Département chargé de la coordination statistique sera renforcé afin d'assumer les attributions suivantes :

- ✚ l'élaboration des rapports à mi-parcours et des rapports annuels de mise en œuvre à partir de la mise en commun des rapports des comités sectoriels et des producteurs sectoriels ;
- ✚ la révision éventuelle de la matrice du cadre logique de la SNDS, en tenant compte de certaines contraintes liées à la programmation ;
- ✚ l'organisation des réunions des comités sectoriels et toute autre réunion présentant un intérêt pour la SNDS ;
- ✚ les préparatifs des sessions du CPS et du CSS ;
- ✚ l'évaluation à mi-parcours et final de la SNDS.

Les structures sectorielles de production statistique assureront la maîtrise d'œuvre. Elles seront donc responsables pour la mise en œuvre du volet de la SNDS pour lequel elles sont compétentes. Les maîtres d'ouvrage délégués ont la latitude de céder la maîtrise d'œuvre à des prestataires professionnels pour des interventions ciblées.

Et, il sera mis en place au sein du CPS, des groupes de travail chargé d'assurer une coordination opérationnelle et d'élaborer des rapports de suivi sur la base de l'examen de l'état de mise en œuvre des activités relevant de leurs thématiques spécifiques.

6.2.2. Suivi-Evaluation

Le succès de la mise en œuvre de la SNDS nécessite un suivi régulier et une évaluation périodique de son plan d'action afin de déceler à temps les contraintes et les insuffisances éventuelles et d'apporter les ajustements nécessaires. Dans cette perspective, les produits à livrer à l'horizon de la SNDS sont :

- le programme annuel d'activités statistiques approuvé en octobre de l'année précédente ;
- les rapports sectoriels annuels de suivi, entre janvier et février de chaque année ;
- le rapport de synthèse annuel sur le suivi, en avril de chaque année, à partir de la mise en commun des rapports sectoriels,
- le relevé des conclusions et recommandations du CSS portant sur l'examen du rapport de synthèse en juillet de l'année,
- le rapport d'évaluation à mi-parcours en 2013,
- le rapport d'évaluation finale en 2015.

Le CSS examinera lors de ses réunions périodiques, l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNDS et donnera les orientations nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre.

Le suivi opérationnel sera effectué par le CPS qui est chargé de :

- Coordonner les interventions en veillant à la cohérence interne et à la complémentarité des activités ;
- Examiner et approuver les propositions de programmes annuels d'activités statistiques ;
- Examiner les rapports annuels de suivi et proposer au CSS les mesures et décisions appropriées pour accélérer la mise en œuvre et améliorer la performance de la SNDS ;

- Examiner le rapport d'évaluation à mi-parcours et donner les orientations nécessaires pour améliorer la performance de la SNDS ;
- Examiner le rapport d'évaluation finale de la SNDS et proposer au CSS les mesures et actions à prendre pour la pérennisation et la capitalisation des acquis.

L'INSEED, à travers de son Département chargé de la coordination, préparera les réunions du CSS et du CPS, et les projets de programmes annuels d'activités statistiques et les rapports annuels de suivi.

Les structures sectorielles de production statistique seront responsables du suivi et de l'évaluation interne des activités statistiques au niveau de leurs secteurs respectifs.

Le cadre logique de la SNDS présenté en Annexe 2 présente les indicateurs de suivi de la SNDS ainsi que leurs sources de vérification.

6.3. Risques liés à la mise en œuvre

Afin de maximiser les chances de réussite de la SNDS, il est nécessaire d'identifier et de limiter les risques qui peuvent avoir un impact négatif sur les mécanismes de mise en œuvre. Les principaux risques identifiés sont :

- ✚ la non disponibilité à temps des moyens financiers ;
- ✚ des appuis non coordonnés des partenaires techniques et financiers ;
- ✚ l'absence d'une coordination effective ;
- ✚ un faible dynamisme d'animation des instances de pilotage du SSN par l'INSEED ;
- ✚ l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- ✚ l'instabilité institutionnelle.

La mise en œuvre de la SNDS pourrait être affectée par la non disponibilité à temps des moyens financiers. L'engagement des pouvoirs publics à soutenir le développement de la statistique doit se concrétiser par le versement régulier de la quote-part de la redevance statistique, dont le volume doit être à la hauteur des ambitions de la SNDS, afin d'éviter tout dysfonctionnement. Ces ressources doivent être versées dans un fonds commun pour sécuriser la réalisation des activités prioritaires définies dans le Programme annuel d'activités statistiques. Et afin de garantir la cohérence et la complémentarité des activités statistiques, les appuis des partenaires techniques et financiers doivent être coordonnés dans le cadre du partenariat opérationnel qu'offre le CPS.

La gestion des ressources financières allouées au SSN ne peut être efficace en l'absence d'une coordination effective par les instances de pilotage définies dans la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques et son décret d'application n°417/PR/MPED du 14 septembre 2000. Il est donc nécessaire que l'INSEED prenne les dispositions pratiques pour que les réunions du CPS et du CSS se tiennent régulièrement pour examiner l'état d'avancement et donner les orientations nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre de la SNDS.

Relativement à l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, il est nécessaire que les pouvoirs publics affirment leur engagement à soutenir le plan de formation défini dans la SNDS et, à adopter et à mettre en œuvre un statut du personnel statisticien du SSN afin de

fidéliser les ressources humaines. De plus, il est nécessaire que les partenaires techniques et financiers réaffirment leur engagement à soutenir le renforcement des capacités humaines, et plus particulièrement, en finançant des actions de formation et octroyant des bourses d'études pour des formations supérieures ou des stages de perfectionnement. A court terme, l'INSEED devra envisager malgré ses propres contraintes en ressources humaines, à apporter des appuis techniques et méthodologiques aux services sectoriels, pour garantir la réalisation des activités prévues dans le Programme annuel d'activités statistiques.

Sur le plan institutionnel, l'engagement des pouvoirs publics à soutenir la SNDS doit matérialiser par une mise à niveau du cadre organique des unités du SSN afin de garantir une meilleure visibilité et une exécution satisfaisante du mandat de production statistique. Ce cadre organique rénové devra s'accompagner de ressources humaines et budgétaires conséquentes.

Annexe 1 : Récapitulatif des éléments clés du diagnostic, des objectifs et axes stratégiques

Problèmes stratégiques ou importants	Objectifs stratégiques	Axes stratégiques
Cadre légal incomplet et loi statistique partiellement appliquée	Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux	Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique
Absence de coordination statistique effective	Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique	
Déficit de programmation et de Suivi Evaluation des activités statistiques	Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques	
Organisation administrative inadéquate	Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN	
Ressources budgétaires limitées	Comblent les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates	Axe 2 : Consolidation des bases pour un développement durable de la production statistique
Cadre de travail inadapté	Doter les Unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés	
Ressources humaines insuffisantes et non motivées	Développer et motiver les ressources humaines	
La faible accessibilité des données	Faciliter l'accès aux données produites	Axe 3 : Facilitation de l'utilisation des produits statistiques
Remise en question de l'utilité des statistiques et Inadéquation entre la demande et l'offre de données statistiques	Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision	
La rigueur méthodologique à consolider	Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité de la production	Axe 4 : Améliorer la qualité de la production statistique
Peu d'efforts organisationnels sur la qualité statistique		
L'intégrité des structures de production statistiques à reconsidérer		
La faiblesse des sources de données	Habiliter les sources de données	
Une production statistique insuffisante	Relancer et développer la production statistique	

Annexe 2 : Cadre logique de la SNDS

Cadre logique de la SNDS

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p align="center">Objectif général</p> <p>Edifier un appareil statistique public coordonné, disposant des capacités nécessaires pour satisfaire à temps les besoins prioritaires des utilisateurs publics et privés, et répondant aux normes reconnues de la qualité statistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de renforcement des capacités statistiques Pourcentage des utilisateurs potentiels satisfaits du Système Statistique National 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité politique et institutionnelle Application effective de la loi
Axe 1 : Amélioration de la gouvernance statistique			
<p align="center">Objectif spécifique 1A</p> <p>Rénover le cadre légal et veiller à l'application des textes légaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loi statistique promulguée et mise en application 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique pour rénover le cadre légal et réglementaire du SSN
<p>Résultat 1A1</p> <p>Les textes de loi existants sont mis aux normes admises et tous les textes d'application sont pris et mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loi statistique révisée et promulguée avant la fin de l'année 2011 Les décrets d'application sont pris avant la fin du premier semestre 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Journal officiel 	<ul style="list-style-type: none">
<p>Résultat 1A2</p> <p>Les structures sectorielles chargées des statistiques ont un statut juridique qui leur permet une autonomie de gestion des activités statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Décrets d'application sont pris avant la fin du premier semestre 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Journal officiel 	<ul style="list-style-type: none">
<p align="center">Objectif spécifique 1B</p> <p>Rendre opérationnelle et régulière la coordination statistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'évaluation du SSN Comptes rendus des réunions du CSS et du CPS 	<ul style="list-style-type: none"> Dynamisme d'animation des instances de pilotage du SSN par l'INSEED
<p>Résultat 1B1</p> <p>Les instances de pilotage du SSN sont fonctionnelles et offrent les cadres adaptés pour renforcer la coordination globale, rationaliser la programmation et assurer un meilleur suivi des activités statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Programme statistique national annuel approuvé et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Comptes rendus des réunions du CSS et du CPS 	<ul style="list-style-type: none">
<p>Résultat 1B2</p> <p>Les besoins prioritaires des utilisateurs sont dûment pris en compte dans la programmation des activités statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de concertations entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Comptes rendus des réunions 	<ul style="list-style-type: none">
<p align="center">Objectif spécifique 1C</p> <p>Assurer une programmation à jour et systématiser le suivi et l'évaluation des activités statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'évaluation du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination effective du SSN
<p>Résultat 1C1</p> <p>Le Programme Statistique National est formulé, mis en œuvre et régulièrement évalué</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel d'exécution du Programme statistique national validé 	<ul style="list-style-type: none"> Comptes rendus des réunions du CSS et du CPS 	<ul style="list-style-type: none">

Cadre logique de la SNDS

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p style="text-align: center;">Objectif spécifique 1D</p> <p>Mettre à niveau l'organisation administrative des unités du SSN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre organique des unités sectorielles approuvé et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique pour rénover le cadre légal et réglementaire du SSN • Stabilité institutionnelle • Disponibilité des ressources humaines qualifiées
<p>Résultat 1D1</p> <p>L'organisation administrative des unités du SSN est revue pour une meilleure efficacité institutionnelle et une visibilité des services statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de charges pour la déconcentration horizontale et verticale approuvé et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus des réunions du CSS et du CPS 	<ul style="list-style-type: none"> •
Axe 2 : Consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique			
<p style="text-align: center;">Objectif spécifique 2A</p> <p>Comblent les besoins de financement du SSN en mobilisant les ressources financières adéquates</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Part des ressources nationales affectées aux opérations statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique pour allouer 12 % de la redevance statistique au profit du SSN • Appuis coordonnés des partenaires techniques et financiers
<p>Résultat 2A1</p> <p>La gestion et l'utilisation des ressources financières et matérielles mises à la disposition du SSN sont rationalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p>Résultat 2A2</p> <p>Le financement sur ressources nationales des activités statistiques est garanti à travers une amélioration de la quote-part de la redevance statistique au profit de l'ensemble du SSN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la redevance statistique affectée à l'ensemble du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p>Résultat 2A3</p> <p>Un cadre de partenariat regroupant les partenaires techniques et financiers du SSN est mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de concertation organisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p style="text-align: center;">Objectif spécifique 2B</p> <p>Doter les Unités du SSN de moyens et d'un cadre de travail appropriés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de renforcement des capacités statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité à temps des moyens financiers • Appuis coordonnés des partenaires techniques et financiers
<p>Résultat 2B1</p> <p>Les structures du SSN disposent d'infrastructures, d'équipements fonctionnels et d'un</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'équipements et d'amélioration du cadre de travail adopté et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme 	<ul style="list-style-type: none"> •

Cadre logique de la SNDS

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
cadre de travail adapté à une production statistique de qualité		statistique national	
Résultat 2B2 Les producteurs de statistiques utilisent les technologies de l'information et de la communication afin de parvenir à un système d'information intégré, fiable, accessible aux utilisateurs et à moindre coût	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur de l'informatique approuvé et mis en œuvre • Portail statistique accessible aux utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
Objectif spécifique 2C Former et renforcer les ressources humaines des composantes prioritaires du système statistique national, de manière à assurer le niveau de production requis pour répondre à la demande exprimée dans le cadre des programmes de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de renforcement des capacités statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Réussite des candidats aux concours • Disponibilité à temps des moyens financiers et de bourses d'études • Appuis coordonnés des partenaires techniques et financiers
Résultat 2C1 La réalisation d'une formation ad hoc axée sur la pratique statistique et ciblée sur les cadres moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Formation ad-hoc réalisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
Résultat 2C2 Des ressources humaines formées pour assurer les activités de collecte et de traitement des données de routine et des enquêtes sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de formation en statistiques appliquées fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
Résultat 2C3 Le Système Statistique National dispose de cadres de conception et d'exécution en nombre suffisant, mis à niveau et motivés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bourses d'études attribuées • Nombre de cadres supérieurs nouvellement recrutés • Nombre de cadres moyens nouvellement recrutés • Nombre d'agents recyclés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
Axe 3 : Amélioration et facilitation de l'utilisation des produits statistiques			
Objectif spécifique 3A Faciliter l'accès aux données produites	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de renforcement des capacités statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination effective • Disponibilité à temps des moyens financiers • Disponibilité des ressources humaines qualifiées
Résultat 3A1 Les résultats statistiques et les métadonnées sont publiés dans un format adapté aux utilisateurs et diffusés dans les délais et périodicités conformes au SGDD	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport SGDD disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Stes WEB de l'INSEED et du FMI 	<ul style="list-style-type: none"> •
Résultat 3A2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bases de données mis en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Stes WEB de l'INSEED 	<ul style="list-style-type: none"> •

Cadre logique de la SNDS

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Un entrepôt de données national et sécurisé est mis en ligne et favorise l'analyse par les utilisateurs			
Objectif spécifique 3B Renforcer le rôle de la statistique en matière d'aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de renforcement des capacités statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination effective
Résultat 3B1 Les décideurs sont régulièrement sensibilisés sur l'importance des statistiques dans le processus de décision stratégique, économique et politique	<ul style="list-style-type: none"> Journée mondiale de la statistique célébrée 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none">
Résultat 3B2 Un plan de communication est mis en œuvre pour renforcer l'utilisation des statistiques au niveau des décideurs et améliorer leur culture statistique	<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none">
Axe 4 : Améliorer la qualité de la production statistique			
Objectif spécifique 4A Assurer la qualité des produits statistiques et garantir la rigueur méthodologique et l'intégrité des données produites	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de renforcement des capacités statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination effective Disponibilité à temps des moyens financiers Disponibilité des ressources humaines qualifiées
Résultat 4A1 Les concepts, les méthodes et les nomenclatures sont élaborés et diffusés pour toutes les statistiques produites	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents techniques élaborés et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none">
Résultat 4A2 Les bases de sondages sont régulièrement mises à jour et permettent de disposer des échantillons maîtres représentatifs pour tous les secteurs	<ul style="list-style-type: none"> Base de sondage aréolaire et Echantillon-maitre mis à jour pour les besoins des enquêtes sur les ménages Répertoire national d'entreprises mise en place en 2011 et régulièrement mis à jour Base de données géo-référencées des infrastructures socio-économiques de base régulièrement mis à jour 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none">
Objectif spécifique 4B Habiller les sources de données primaires	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de renforcement des capacités statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination effective Disponibilité à temps des moyens financiers Disponibilité des ressources humaines qualifiées

Cadre logique de la SNDS

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 4B1</p> <p>L'exactitude et la fiabilité des données sont améliorées grâce à une collaboration effective des détenteurs de données primaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de non-réponses aux enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p>Résultat 4B2</p> <p>Les données de sources administratives sont harmonisées, standardisées et diffusées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bases de données mises à jour • Nombre de documents techniques élaborés et vulgarisés • Nombre d'agents formés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p style="text-align: center;">Objectif spécifique 4C</p> <p>Relancer et développer la production statistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des dispositifs statistiques • Nombres d'enquêtes statistiques réalisées • Annuaire statistiques publiés à partir de 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'évaluation du SSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité institutionnelle • Coordination effective • Disponibilité à temps des moyens financiers • Disponibilité des ressources humaines qualifiées
<p>Résultat 4C1</p> <p>Les comptes nationaux sont élaborés selon la norme en vigueur et diffusés dans les délais requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes nationaux annuels publiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p>Résultat 4C2</p> <p>Les outils d'analyse et de prévision économique sont mis en place et permettent de suivre et d'évaluer les mesures de politique économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • IHPC, IPI, Bulletins et Notes de conjoncture publiés régulièrement • TOFE publié régulièrement • Balance des paiements publiés dans les délais requis • Prévisions économiques élaborées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p>Résultat 4C3</p> <p>Les statistiques du monde rural sont produites et servent à la définition et au suivi de la politique de développement rural et de sécurité alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données disponibles et à jour • Rapports d'enquêtes publiés • Nombre de rapports d'analyse diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •
<p>Résultat 4C4</p> <p>Les données socio-économiques et démographiques sont régulièrement produites et permettent de suivre l'évolution des conditions de vie des ménages et de la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données disponibles et à jour • Rapports d'enquêtes publiés • Nombre de rapports d'analyse diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi du programme statistique national 	<ul style="list-style-type: none"> •

Annexe 3 : Coûts prévisionnels de la SNDS par rubrique

(en francs CFA)

Code	Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
111	Collecte	4 896 431 836	5 322 163 811	4 522 857 776	1 724 826 016	3 348 618 105	19 814 897 544
112	Traitement	187 365 350	154 672 232	18 500 000	144 522 232	18 500 000	523 559 814
113	Analyse	157 634 050	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	349 634 050
121	Publication	386 044 950	191 500 000	190 000 000	191 500 000	190 000 000	1 149 044 950
122	Diffusion	30 000 000	56 000 000	56 000 000	56 000 000	56 000 000	254 000 000
131	Planification et suivi des activités	6 608 000	9 912 000	9 912 000	9 912 000	9 912 000	46 256 000
132	Nomenclatures	4 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000	94 500 000
133	Coordination technique et opérationnelle	58 344 000	83 472 000	83 472 000	73 472 000	83 472 000	382 232 000
142	Dépenses de services	673 804 750	425 821 800	394 800 000	399 821 800	336 800 000	2 231 048 350
211	Méthodologies statistiques	93 716 000	164 216 000	159 608 000	170 824 000	155 000 000	743 364 000
212	Technologies de l'information	69 899 000	33 000 000	37 000 000	29 000 000	29 000 000	197 899 000
223	Formation de base	337 547 900	287 935 000	361 376 800	402 191 800	408 354 300	1 797 405 800
224	Formation continue	48 000 000	243 576 000	172 224 000	124 224 000	171 900 000	759 924 000
225	Formation de formateurs	0	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	192 000 000
231	Assistance technique extérieure	963 146 500	1 220 881 600	844 600 000	580 100 800	611 457 600	4 220 186 500
232	Expertise nationale	28 000 000	110 000 000	150 000 000	134 000 000	22 000 000	444 000 000
241	Equipements bureautiques et informatiques	289 818 160	995 671 780	0	24 000 000	340 000 000	1 649 489 940
243	Logistiques d'enquête	0	118 000 000	151 000 000	96 000 000	0	365 000 000
244	Construction	280 000 000	100 000 000	0	0	0	380 000 000
245	Technologie de l'information et la communication	41 000 000	23 500 000	23 500 000	23 500 000	23 500 000	135 000 000
Grand Total		8 551 860 496	9 658 822 223	7 293 350 576	4 302 394 648	5 923 014 005	35 729 441 948

Annexe 4 : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration de la SNDS

Nom et prénom(s)	Institution/Service	Responsabilité dans la SNDS
Direction Générale de l'INSEED		
Ousman Abdoulaye Haggar	INSEED	Directeur Général de l'INSEED
Abdou Abdallah	INSEED	Conseiller Technique du DG/INSEED
Sidna Ould Ndah Mohamed-Saleh	Paris21	Consultant Paris 21 dans le cadre de la SNDS
Secrétariat Technique de la SNDS (ST-SNDS)		
Riradjim Madnodji	INSEED	Coordonnateur du ST-SNDS
Ibrahim Abakar	INSEED	Coordonnateur Adjoint du ST-SNDS
Djekadoum Walendom Claude	INSEED	Rapporteur du SCCQT
Rigidé Mbaïssanadje	DSIS/Min. SP	Rapporteur du SCCQT
Mbaïogoum Tinro Raoul	INSEED	Rapporteur du SCCSG
Bemba Békoutou	Ministère de l'Action Sociale (MASSNF)	Rapporteur du SCCSG
Youssouf Ibn Ali	INSEED	Rapporteur du SCCSEF
Djimingar Arsène	DEP/Min.FB	Rapporteur du SCCSEF
Gague Ngangtar	/INSEED	Membre du SCCSG
Adoumbé Maoura	Observatoire de la Pauvreté	Membre du SCCSEF
Bureau du Sous Comité Chargé des Statistiques Générales		
Mme Midebel Mbaïdanoum	Directrice OBSEFE/MEP	Présidente
Bémadjira Nimra	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques	Vice Président
Mbaïogoum Tinro Raoul	ST-SNDS/INSEED	Rapporteur
Bemba Békoutou	Ministère de l'Action Sociale (MASSNF)	Rapporteur
Bureau du Sous Comité Chargé des Statistiques Economiques et Financières		
Djoam Assane Kagnour	DCRP/Min.EP	Président
Djerareou Golndei	ONDR/Min.AI	Vice Président
Youssouf Ibn Ali	ST-SNDS/INSEED	Rapporteur
Djimingar Arsène	ST-SNDS/DEP/Min.FB	Rapporteur
Bureau du Sous Comité Chargé des Questions Transversales		
Laoukoura Kaguereou Doumian	SISA/SAP/Min.AI	Président
Abdrmane Abdoulaye	Observatoire de la Pauvreté	Vice Président
Djekadoum Walendom Claude	ST-SNDS/INSEED	Rapporteur
Rigidé Mbaïssanadje	DSIS/Min. SP	Rapporteur

Nom et prénom(s)	Institution/Service
Membres du Sous Comité Chargé des Statistiques Générales	
Mme Japhet Doudow née Marie Vierge	CELIAF/MASSNF
Djideingar Kimtolngar	Ministère de la Justice
Abakar Ahmat Adoum	DSSSCVMP/INSEED
Djemian Mongbé	DSIS/MSP
Gague Ngangtar	ST-SNDS/INSEED
Franco Joseph Natenguengar	OANET
Bournébé Pafing	DAPRO/MEN
Solona Djibersou	Division Population/MEP
Toné Eugène	DEDC/INSEED
Service Ndomba	CNPS
Maryo Gilbert	Min.FPT
Lawé Gaïdandji Prosper	DEDC/INSEED
Ningam Ngakoutou	UNFPA
Ouagoh Zoua	ONAPE
Allaye Amboulmato	DSIS/MSP
Membres du Sous Comité Chargé des Statistiques Economiques et Financières	
Ali Oumar Ziber	Direction Générale du Trésor/Min.FB
Fagamla Marandi	SC/DSSE/INSEED
Motamra Hodoumta	Cellule Economique/MEP
Beassoum Christian	SCN/DSSE/INSEED
Dakinodji Ngarmadjibé	Chambre du Commerce/Min.CI
Mahamat Nour Abdallah	Poste (STPE)
Haltengar Traoudal	PAMFIP/Min.FB
Mabigna Kibagué	Min.FB
Abdelmounim Ousmane	Min.CI
Damro Ndokoubou	Agent SIM Agricole/Min.AI
Tao Bouhouraye	Agent SIM Agricole/Min.AI
Ahmat Souleymane Hachim	DSSE/INSEED
Mamadou Ginette	Min.Tourisme
Ibrahim Abakar	ST-SNDS/INSEED
Beguerang Topour	FMI
Abdoulaye Barh Bachar	DEP/Min.FB
Youssouf Awaré Neïssa	DSSE/INSEED
Adoumbé Maoura	ST-SNDS/Observatoire de la Pauvreté
Mme Falmata Gami Kpangni	BEAC
Ahmat Fachir Hassan	DG Douane/Min.FB
Gueret Dama	Service Statistique du Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales
Biaka Tendang Djoret	Pamfip/MFB
Mougabé Lotard	DSA/MAI

Nom et prénom(s)	Institution/Service
Membres du Sous Comité Chargé des Questions Transversales	
Riradjim Madnodji	ST-SNDS/INSEED
Ousman Hissein Ary	Ministère du Pétrole
Abdoulaye Abakar	DAPEC/Min.ISP
Nadjiressem Nathan	DSA/Min.AI
Ahmed Adoum Almougadam	SC/DCD/INSEED
Mahamoud Mahamat	DONG/MEP
Rakidji Ngomdjibaye	DCREP/MEP
Mahamat Diguia	DAFRHF/INSEED
Moussa Mahamat Hagggar	DAFRHF/INSEED
Top Baba	CTP/Observatoire de la Pauvreté
Masra Tamtanger Ngoidi	Economiste au PNUD
Nadjiouroum Ndingadet	DAPRO/Min.EN
Souraya Mahamat Saleh	INSEED
Abdou Abdallah	Conseiller Technique du DG/INSEED
Représentants des institutions aux travaux de la SNDS	
Ngoudjo Négué	OBSEFE/MEP
Moggahou Ngar Odjilo	OANET
Dossol Bourmanda Doctor	MFPT
Ali Moussa	MP
Nantoïmadine Audinan	DSSIS/MASSNF
Ngartoloum Djerogoto	MT
Tchinchébé Patachanné	MCRP/MEP
Badet Emmanuel	MFB
Baoul Alphonse	
Baradine Zakaria Moursal	INSEED
Myantadjet Balongar	DGDDI/MFB
Djibrine Oumar	DGT/MFB
Haroun Kaguer	UST
Atti Hissein Atti	BEAC
Ahmat Fachir Hassan	DGDDI/MFB
Bangone irène	DP/MEP
Bakhit Irregui	INSEED
Doumdeoudje Moïse	INSEED/Antenne Régionale de Doba
Mayanga Charles	DSIS/MSP
Naryanan Oroumbaye	INSEED
Mahamat Ahmed Dahab	DGDD/MFB
Mingueyambaye Naïban	SAP/MAI
Oumar Nour Hamidou	INSEED
Moussa Mahamat Hagggar	SCCQT/INSEED
Personnel d'appui	
Lamaye Mossoum Cesard	INSEED
Abakar Bordjo	INSEED
Ngombanhal Bendiman Franklin	INSEED
Monadoumngar Mbatyam Bruno	INSEED
Harouna Abderamane	INSEED
Ali Moussa	INSEED
Moussa Choukou Mahamat	INSEED
Mme Lonodjogoto Mékonyo	INSEED

